

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **MARDI 18 NOVEMBRE 2014**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2014.

Information sur la politique Habitat de Dinan Communauté

1 – LOGEMENT – Loi Duflot – Dispositif d'investissement intermédiaire – Demande d'agrément dérogatoire

2 – CENTRE DES CONGRES – Compte rendu d'activité du Groupe Variant

3 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DINAN – Rapport d'activité 2013

4 – AGENDA 21 – Actions prioritaires

5 – POLITIQUE DE LA VILLE – Poste de chargé de mission

6 – ENVIRONNEMENT – Immeuble en état d'abandon manifeste n°6, place des Merciers

7 – ENVIRONNEMENT – Immeuble en état d'abandon manifeste situé au n°39 rue du Jerzual

8 – URBANISME – Travaux de restauration de l'immeuble 33 rue de l'Horloge – Demande de subvention de M. Romane PETROFF

9 – ENVIRONNEMENT – Adhésion au collectif Estuaire Rance

10 – VIADUC DE DINAN-LANVALLAY – Mise en place de nouveaux garde-corps

11 – TOURISME – Commune touristique

12 – PERSONNEL COMMUNAL – Compte épargne temps – Modalités de mise en œuvre

13 – MARCHES PUBLICS - Bilan

14 – AFFAIRES IMMOBILIERES – Bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2012

**RELEVÉ DE DECISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2014**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Mardi 18 novembre 2014, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 12 novembre 2014.

ETAIENT PRESENTS : M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME CASSANY (en début de séance), MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, M GAUBERT(jusqu'à l'affaire n°10), M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER.

ETAIENT EXCUSES : Mme RIO, MME CASSANY (pouvoir à MME GUILLEMOT à partir de l'affaire n°1), M. PASINO (pouvoir à MME DESRAME), MME BRIEC-LAME (pouvoir à MME MEUNIER), M GAUBERT (pouvoir à M BERTIER à partir de l'affaire n°11)

*

**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose Mr Maxime SACHET comme secrétaire de séance. Mr SACHET fait l'appel.

Le relevé de décisions de la séance du 7 octobre 2014 est adopté.

Madame BALAY-MIZRAHI fait une communication sur la réforme des rythmes scolaires. Après avoir présenté un bilan de l'application de la réforme dans les écoles publiques dinannaises, elle informe le conseil municipal des ajustements qui ont pu être apportés. Un bilan sera fait avec les familles à Noël. Mme BALAY-MIZRAHI parle ensuite de l'impact de cette réforme sur le fonctionnement du centre de loisirs.

La discussion à laquelle prirent part MME MISSIR, Mr LE MAIRE, MME GUILLEMOT, MME BALAY-MIZRAHI et M FORGET figure en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Madame BONNEFOND fait ensuite une communication sur le marché de Noël qui se tiendra à Dinan du 12 au 24 décembre 2014.

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, MME BONNEFOND et MME DESRAME figure en son entier au sein du procès-verbal.

Monsieur le Maire indique que la Ville pourrait être illuminée dès le 28 novembre. Yannick HELLIO souligne le travail remarquable des électriciens de la Ville et remercie les services pour leur efficacité.

Monsieur le Maire fait part des différents remerciements reçus suite à l'attribution de subventions par différentes associations et annonce que Bruno BERTIER est le nouveau porte-parole du groupe Dinan Ambitieux, Durable et Solidaire.

Une présentation de la politique habitat de Dinan Communauté est ensuite faite par Mme RAHAIN, chargée de l'Habitat à Dinan Communauté.

La discussion à laquelle prirent part MME RAHAIN, M DERU, M LE MAIRE, M LE BORGNE, M FORGET, M GAUBERT, MME MIEL-GRESSE et MME BONNEFOND figure en son entier au sein du procès-verbal.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 – LOGEMENT – Loi Duflot – Dispositif d'investissement intermédiaire – Demande d'agrément dérogatoire

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- 1) d'émettre un avis favorable à la demande de dérogation prévue par la loi de finances pour 2013 (afin de mieux satisfaire l'offre de logements locatifs intermédiaires pour les jeunes et attirer les investisseurs sur la Ville)
- 2) de demander au Président de Dinan Communauté de déposer un dossier de demande d'agrément dérogatoire auprès du Préfet de Région ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

La discussion à laquelle prirent part M LE MAIRE, MME RAHAIN, M DERU et M GAUBERT figure en son entier au sein du procès-verbal

Affaire n°2 – CENTRE DES CONGRES DE DINAN – Compte-rendu d'activité du Groupe VARAINT

Rapporteur : Cyrille DESRAME

Le compte-rendu d'activité du centre des congrès est présenté aux membres du Conseil Municipal.

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, M LE MAIRE, M DERU, M GAUBERT et M FORGET figure en son entier au sein du procès-verbal

Affaire n°3 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DINAN – Rapport d'activité 2013

Rapporteur : Françoise DESPRES

Le rapport d'activité 2013 de la Codi est présenté aux membres du Conseil Municipal.

La discussion à laquelle prirent part M LE MAIRE, MME DESPRES, MME BONNEFOND M DERU et M FORGET figure en son entier au sein du procès-verbal

Affaire n°4 – AGENDA 21 – Actions prioritaires

Rapporteur : Mr le Maire

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter le programme d'actions prioritaires présenté.

La discussion à laquelle prirent part M MAROIS, M LE MAIRE, MME MIEL-GIRESSE, M DERU, M FORGET, M JOUNEAU, M GAUBERT et M BERTIER figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°5 – POLITIQUE DE LA VILLE – Poste de chargé de mission

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- 1) de créer un poste de chargé de mission, pour une durée de 6 mois, correspondant à un grade de catégorie A de la filière animation ;
- 2) de solliciter de l'Etat les subventions correspondantes.

La discussion à laquelle prirent part M LE MAIRE, MME MEUNIER, MME GUILLEMOT et M DERU figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°6 – ENVIRONNEMENT - Immeuble en état d'abandon manifeste n°6, place des Merciers

Rapporteur : Mme MIEL - GIRESE

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- 1) de déclarer l'immeuble du 6 place des Merciers à Dinan en état d'abandon manifeste ;
- 2) de décider d'en poursuivre l'expropriation ;
- 3) d'autoriser M. Le Maire à solliciter auprès de M. Le Préfet l'ouverture d'une enquête publique concernant cette expropriation.

Affaire n°7 – ENVIRONNEMENT- immeuble en état d'abandon manifeste situé au n°39 rue du Jerzual

Rapporteur : MME MIEL-GIRESE

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure d'état d'abandon de l'immeuble situé au n°39 de la rue du Jerzual à Dinan

Affaire n°8 – URBANISME - Travaux de restauration de l'immeuble 33 rue de l'Horloge - Demande de subvention de M. Romane PETROFF

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESE

Le Conseil Municipal décide à par **30 voix POUR** (M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, M GAUBERT, M FORGET, M BERTIER, , MME MEUNIER, MME CASSANY (pouvoir à MME GUILLEMOT), M. PASINO (pouvoir à MME DESRAME), MME BRIEC-LAME (pouvoir à MME MEUNIER), et **2 voix CONTRE** (M GINGUENE, MME MISSIR) d'accorder à M. Romane PETROFF une subvention s'élevant à la somme de 2 000€ (deux mille euros).

La discussion à laquelle prirent part M GINGUENE, MME PARIS, M LE MAIRE, M JOUNEAU et MME MISSIR figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°9 – ENVIRONNEMENT- Adhésion au collectif Estuaire Rance.

Rapporteur : M LE BORGNE

Le Conseil Municipal décide par **25 voix POUR** M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU,

M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME CASSANY (pouvoir à MME GUILLEMOT), M. PASINO (pouvoir à MME DESRAME) et **7 voix CONTRE**, M FORGET, M BERTIER, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME (pouvoir à MME MEUNIER), M GAUBERT, MME MISSIR, M GINGUENE d'adhérer au collectif *Estuaire Rance*.

La discussion à laquelle prirent part M LE MAIRE, M GAUBERT, M LE BORGNE, M FORGET et M DERU figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°10 – VIADUC DE DINAN-LANVALLAY- Mise en place de nouveaux garde-corps

Rapporteur : M HELLIO

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- 1) de donner son accord à la participation financière de la ville de Dinan, à hauteur de 23 000 €, à la réalisation, par le département des Côtes d'Armor, d'un nouveau garde corps sur le viaduc de Dinan ;

- 2) d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement avec le Département et la Commune de Lanvallay, telle qu'elle figure en annexe du présent rapport

L'intervention de M BERTIER figure au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°11 – TOURISME – Commune touristique

Rapporteur : Mme DESRAME

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de solliciter la dénomination de Dinan comme *commune touristique*.

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, MME DESRAME, M DERU ET MR LE MAIRE figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n° 12 - PERSONNEL COMMUNAL- Compte épargne temps- Modalités de mise en œuvre.

Rapporteur : M LE MAIRE

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de faire évoluer les modalités de mise en oeuvre du Compte épargne temps.

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, MR LE MAIRE, M HELLIO et M FROMONT figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n° 13 - MARCHES PUBLICS - Bilan

Rapporteur : M LE MAIRE

La liste des marchés passés depuis octobre 2013 est présentée au Conseil Municipal.

Affaire n° 14 - AFFAIRES FONCIERES - Bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2012 et 2013

Rapporteur : M LE MAIRE

Le bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2012 et 2013 est présenté au Conseil Municipal. Monsieur lève la séance à 00h20.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 18 NOVEMBRE 2014

Monsieur le Maire

Est-ce que le relevé de décisions de notre séance du 7 octobre 2014 appelle des observations de votre part ? Non, je considère qu'il est adopté. Je vous remercie.

Quelques informations, je vais laisser la parole pour des communications de début de séance à Brigitte Balay qui souhaite faire une communication sur la mise en place des TAP et à Véronique Bonnefond sur le marché de Noël.

Madame Brigitte Balay

Bonsoir à tous, je voulais vous faire un point sur la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à Dinan. D'abord, j'ai eu une réunion avec la directrice d'académie cet après-midi, elle nous a donné quelques chiffres, mais je veux simplement vous dire que sur 281 communes des Côtes d'Armor, 18 communes avaient mis en œuvre la réforme à la rentrée 2013, la majorité, c'est-à-dire 233 communes comme Dinan, à la rentrée 2014 et nous avons appliqué le décret de Mr Peillon et 30 communes ont choisi d'appliquer le décret de Mr Hamon, c'est-à-dire, un assouplissement de ce décret qui autorisait de regrouper les TAP sur une demi-journée (ce sont souvent les petites communes). Dans l'ensemble, l'engagement des communes est très satisfaisant, avec des projets de qualité, a souligné Mme Kieffer. En ce qui concerne Dinan, les TAP se passent bien, il y a eu néanmoins quelques réajustements d'organisation, notamment à la Garaye, concernant la sortie des élèves, et la récupération des enfants de maternelle par les parents, ceci étant lié à la configuration de la Garaye, je ne sais si vous connaissez, dans le hall, il y a énormément de personnes à venir (les parents venant chercher leurs enfants ...), on avait décidé que les maternelles laissaient leurs affaires en classe et allaient directement dans d'autres salles pour les TAP, le problème était qu'il fallait qu'ils reviennent chercher leurs affaires, donc il y avait un croisement de gens, on a changé et on a rationalisé tout ça. On a été également amenés à alléger le contenu des activités pour les tous petits et les petits, on a présenté des activités beaucoup plus adaptées à leur âge, les parents et les animateurs soulignant leur fatigue. Des échanges avec parents et animateurs ont permis de modifier le rythme de certaines activités, pour éviter l'ennui. Depuis la rentrée de la Toussaint, on a changé l'organisation, par exemple en grande section, on alterne deux jours avec une activité et deux autres jours avec une autre, on fait sport pendant deux jours et art-plastique les deux autres jours, apparemment ça marche mieux et on évite ainsi l'ennui. En ce qui concerne la communication, il y aura avant les vacances de Noël, une réunion bilan avec les familles que je tiendrai sur chaque site et un nouveau comité de suivi se réunira en janvier, on fera le point et on échangera sur les problèmes pour voir s'il y a une évolution ou pas. Enfin, un carnet de liaison qui est en cours de montage, sera proposé aux familles pour qu'elles visualisent mieux les intervenants et les parcours choisis par leurs enfants et leurs activités. Il y aura sur les trois sites des expositions, on exposera les œuvres de ces enfants, et on va communiquer en utilisant le journal inter-école qui s'appelle le « Garufon » qui existe depuis un an, « ga » comme Garaye, « ru » comme la Ruche et « fon » comme les Fontaines. Je rappelle aussi l'incidence des nouveaux rythmes sur l'organisation du centre de loisirs, les centres de loisirs sont ouverts les mercredis matin, y sont accueillis les enfants du privé qui ne sont pas tenus de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires. A 12h15, les élèves de la Ruche qui ne sont pas récupérés par leurs parents sont accompagnés à déjeuner à la Source, les petits sont véhiculés. A la même heure, les élèves de la Garaye sont accompagnés par nos animateurs en car vers les Fontaines, ils sont rejoints par les enfants de Léhon et d'Aucaleuc, un car les conduit ensuite pour déjeuner aux Réhories, je voulais souligner que Mme

Guillemot suit le dossier, il va y avoir une convention qui va être signée entre les enfants d'Aucaleuc et de Léhon, pour connaître la participation des communes.

J'ai demandé également de faire un état des lieux sur l'absentéisme du mercredi matin, la Ruche n'a pas répondu, pour les Fontaines et la Garaye, il n'y a pas ou peu d'absentéisme, à part les fontaines maternelle, bizarrement, il n'y a que dans cette école, Mme Delannoy m'a communiqué des pourcentages, 45 à 50% des petites sections ne viennent pas le mercredi matin, pour les moyennes section : de 25 à 30% et pour les grandes sections : 30%, c'est vraiment ciblé sur cette école.

Enfin, on va parler un peu argent, le coût, on m'avait demandé d'avancer le coût de la réforme, pas que des TAP, Mr Prié que je remercie a préparé un tableau que vous pouvez voir.

Mme Brigitte Balay lit le tableau.

Nous n'avons pas impacté le prix de l'ouverture du centre de loisirs le mercredi, je vous donnerai les chiffres lors du conseil municipal du mois de juillet, car là, nous aurons des chiffres sûrs, nous saurons combien d'enfants ont été inscrits, puis le pris des fluides, etc.

J'ai demandé également à avoir des chiffres d'autres communes qui ont mis en place la réforme, on va me les envoyer et je vous les donnerai.

Monsieur le Maire

Très bien, merci pour cette communication. Vous avez des questions ?

Madame Stéphanie Missir

Le coût médian au niveau national est de 150€.

Madame Brigitte Balay

Peut-être que c'était 150€ que pour les TAP, mais moi je parle bien du coût de la réforme générale.

Madame Stéphanie Missir

C'est ça qui serait intéressant de savoir, pour avoir quelque chose qui se rapproche du niveau national, c'est d'avoir le coût médian. Le second point concerne le quartier prioritaire, a-t-on le droit pour les écoles qui sont dans le quartier prioritaire ?

Monsieur le Maire

Non, ce sont deux dispositifs différents. J'ai reçu cet après-midi Mme Kieffer suite à sa réunion, qui félicite la ville d'ailleurs pour la mise en place des TAP, et qui m'a bien précisé que l'on était sur deux politiques différentes, les quartiers prioritaires d'un côté et les zones d'éducation prioritaires de l'autre côté. Il n'y a pas de relation entre les deux, ce n'est pas parce que nous sommes quartier prioritaire que l'école de la Ruche entre en zone d'éducation prioritaire. Au titre du Ministère de l'Education Nationale, il n'y a pas de politique spécifique qui soit fléchée. Néanmoins, on peut espérer que des moyens supplémentaires soient mobilisés, elle m'a fait part de l'attention qu'elle portera à l'école de la Ruche.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Je voulais juste préciser un élément par rapport au centre de loisirs, pourquoi on accueille en plus des jeunes dinannais les communes de Léhon et d'Aucaleuc, nous les accueillons à la demande des

Maires. Il faut savoir qu'au mois de juin, nous avons reçu un certain nombre de visites, de Maires qui étaient soucieux de l'accueil des jeunes, compte tenu de l'évolution de leurs jeunes et des rythmes scolaires. Nous avons reçu un certain nombre d'élus, beaucoup plus largement que les deux communes que nous accueillons, c'est un travail en commission, il y aura une convention de signée entre les communes de Léhon, d'Aucaleuc et de Dinan. C'était pour préciser pourquoi on accueille des jeunes de ces deux communes là et pas d'autres communes. Nous n'accueillons pas non plus ces jeunes au détriment des jeunes dinannais, priorité aux jeunes dinannais et ensuite signature de convention avec les communes qui le demandent.

Monsieur Michel Forget

Juste une petite question, les écoles privées ne rentrent pas dans la nouvelle organisation ?

Monsieur le Maire

Voilà, ni les écoles privées catholiques ni Diwan.

Monsieur Michel Forget

Oui j'ai dit les écoles privées. Je voulais savoir où est-ce qu'on en est ? S'ils comptent rentrer dans le dispositif ? Parce qu'effectivement, ce que j'observe, c'est que l'on met en place une ouverture uniquement pour des écoles privées. Loin de moi l'idée de relancer une querelle, mais je trouve que ça pose quand même une question. C'est-à-dire que pour une partie des élèves de Dinan, on conserve, c'est pour cela que j'aimerais bien savoir si surcoût il y a, apparaisse bien en surcoût et non pas soit englobé dans le coût total des TAP décidé par le gouvernement. Je pense que c'est important de bien dissocier dans l'ensemble ce coût.

Madame Brigitte Balay

Concernant les écoles privées, la directrice y réfléchit, c'est vrai que c'est un coût énorme pour eux. Ceci étant nous avons demandé à Mme Kieffer, nous n'avons pas les moyens légaux de les forcer, ils ont la liberté de mettre en application ou pas, après nous pourrons entrer dans une réflexion concernant le maintien des ouvertures des centres de loisirs le mercredi matin.

Madame Anne-Sophie Guillemot

La réflexion sur l'ouverture des centres de loisirs le mercredi matin évoluera certainement, puisque la CAF a annoncé qu'elle ne finançait plus la partie de l'extra scolaire, c'était une mesure globale et qu'il n'y avait pas de particularité régionale, on pouvait penser qu'en Bretagne il y a une déclinaison différente compte tenu du nombre d'élèves dans le privé, c'est un élément à prendre en compte et qui fera évoluer notre réflexion par rapport à l'ouverture des centres de loisirs le mercredi matin.

Monsieur le Maire

Merci, très bonne remarque. Nous aurons de toute façon l'occasion de reparler des TAP, notamment à l'occasion de l'examen du compte administratif, cette fois-ci on aura une idée beaucoup plus précise du coût que ça représente pour la ville et la réflexion se poursuit notamment sur l'ouverture du centre de loisirs.

Une autre communication maintenant, je laisse la parole à Véronique Bonnefond qui va nous parler du marché de Noël.

Madame Véronique Bonnefond

Merci Mr le Maire, la ville de Dinan va accueillir pour la première fois un marché de Noël, je réponds à la demande qui a été faite sur une communication de ce marché de Noël. Ce marché se déroulera du 12 au 24 décembre 2014 sur l'esplanade de la Résistance, de 10h30 à 19h30, et se terminera à 20h30 les vendredis et samedis avec des possibilités de nocturne que l'on verra en fonction du temps. A titre d'information, seules Saint-Malo et Rennes proposent à proximité des marchés de Noël sur une durée aussi longue que la nôtre. Cette opération s'inscrit dans une démarche globale en faveur de la dynamisation du commerce dinannais et pour renforcer l'attractivité de notre ville, il y en a d'autres mais c'est notamment l'un des éléments. A cet effet, une convention tripartite a été signée pour deux ans entre la société Force Plus Production, Dinan Territoire commerçant (l'ancienne FDAC) et la mairie pour l'organisation de ce marché. Dans le cadre de ce partenariat, la société Force Plus a fait l'acquisition de vingt chalets en bois, elle assurera l'organisation et la gestion du marché, il lui incombera à ce titre le transport le montage, le démontage des chalets qui font 3 mètres sur 2, en lien avec les services techniques de la ville, en lien avec la commercialisation et la gestion quotidienne des exposants (le respect des exigences techniques, la gestion des déchets). Pour sa part, Dinan territoire commerçant insérera la communication du marché de Noël dans l'ensemble de ses supports publicitaires (dépliants, site internet, page Facebook), l'association veillera à ce que le Père Noël à l'occasion de ses passages en ville s'arrête sur le marché de Noël, à proximité. Enfin, c'est Dinan territoire commerçant qui aura aussi en charge la sonorisation de ce marché. Pour sa part, la ville prendra en charge la décoration générale du site, la signalétique de cet événement, les branchements, les alimentations électriques de ces chalets, la mise en place de l'éclairage et les prestations de gardiennage du site. Vous vous posez sans doute la question sur le choix des exposants, il s'est fait la semaine dernière, en concertation avec les trois signataires de cette convention. Une attention toute particulière a été apportée à la qualité des produits proposés par les commerçants sélectionnés pour le marché de Noël, on aura ainsi de la bagagerie Bretonne, de la création à partir de recyclage, des bouillottes sèches, des bijoux, du cuir, mais aussi des magiciens et vendeurs de marrons. On avait 20 chalets, on a eu un désistement hier, donc sur les 19 chalets, on est bien sûr en train de rechercher le dernier commerçant, c'est encore ouvert, 13 seront occupés par des commerçants ou artisans Bretons, dont 1 commerçant dinannais (Jeff de Bruges), et parmi ces 13 commerçants, 8 font déjà le marché hebdomadaire ou les marchés d'été sur Dinan. Les premiers échos, que nous avons sont très positifs et les dinannais que je rencontre, on fait part de leur satisfaction de voir organiser un marché de Noël qui vient en complément de nos illuminations.

Monsieur le Maire

Très bien, merci pour cette communication.

Monsieur Bruno Bertier

Simplement une question, le budget nous sera communiqué après, avant ?

Madame Véronique Bonnefond

Pour le budget, nous ferons un point, pour les fluides, aujourd'hui je ne peux pas vous dire exactement combien, mais le gardiennage pour la ville sera de l'ordre de 4 215,70€ TTC et Force Plus investissent 24 000€ dans cette opération.

Monsieur Bruno Bertier

Cette entreprise vient d'où ?

Madame Véronique Bonnefond

Cette entreprise est basée à Saint-Jean des Mouvrais et leur commercial est de Quévert. C'est-à-dire que c'est lui qui nous a démarché et ils sont déjà spécialisés dans les marchés de Noël des centres commerciaux, ils ont ainsi fait Rennes, Saint-Grégoire, le Leclerc de Léhon, ils ont déjà l'habitude des marchés de Noël dans les environs et le commercial habite Quévert donc on a une vraie proximité géographique avec lui. Au moment du marché hebdomadaire, on a été voir les commerçants ensemble, on a rencontré un certain nombre de commerçants, ce qu'il faut aussi préciser, c'est que Dinan territoire commerçant a fait un mail général au mois d'octobre à l'ensemble des commerçants et artisans de la ville pour les informer de ce marché de Noël, on leur a donné les éléments d'information dont ils avaient besoin, on les a mis en relation avec cette société pour qu'elle puisse éventuellement avoir les éléments d'information pour savoir s'ils entendaient ou non postuler pour ce marché de Noël. Vraiment, ça a été fait en concertation avec le maximum de commerçants et artisans de la ville et on a fait aussi attention à la qualité des produits pour éviter de se retrouver avec des produits manufacturés qui viendraient de pays étrangers, on a fait attention à la qualité artisanale de ces produits.

Monsieur le Maire

Merci, je crois que c'est une innovation importante et intéressante pour Dinan, en précisant aussi que nous pourrions mettre en route une grande partie des illuminations de Noël dès la fin de la semaine prochaine, dès le début du mois de Décembre. Nous avons Mr l'adjoint aux travaux et Mr le Directeur des services techniques tenu les délais.

Monsieur Yannick Hellio

Mr le Maire, Mesdames, Messieurs, je voudrais déjà, dès à présent, signaler le travail formidable qui a été fait par les services techniques et plus particulièrement par les électriciens, parce qu'ils ont tenu des délais largement respectables, vraiment je suis très content, merci à eux.

Madame Cyrille Desramé

En ce qui concerne le marché de Noël, je voulais apporter deux ou trois précisions supplémentaires, pour répondre à la question de Mr Bertier, nous avons sélectionné cette solution tripartite qui mettait en collaboration la mairie de Dinan, Dinan territoire commerçant et cette société qui s'appelle Force Plus production, nous avons eu un certain nombre de propositions concernant ce projet de marché de Noël, les autres propositions, coutaient beaucoup plus chères à la ville en terme d'organisation. Nous sommes partis sur une convention tripartite sur lequel l'implication de la ville, notamment au niveau technique, montage et démontage, etc. Comme le précisait Véronique Bonnefond, en ce qui concerne le gardiennage, mais les sociétés qui nous avaient contactées ou qui avaient proposé un certain nombre de projets, on était sur des montants beaucoup plus importants et hors budget en ce qui nous concerne. Clairement on est vraiment sur un équilibre qui convient à tout le monde et dans lequel tout le monde trouve sa place, et notamment et ça c'est important à nos yeux, les commerçants dinannais.

Monsieur Bruno Bertier

Si je peux me permettre, nous louons ces chalets à travers l'entreprise ?

Madame Véronique Bonnefond

Non, on ne loue pas ces chalets, ils les louent aux commerçants.

Monsieur Bruno Bertier

D'accord, je suppose que le marché de Noël est une animation que l'on va installer dans le temps.

Madame Véronique Bonnefond

On l'espère.

Monsieur Bruno Bertier

La question qui pourrait se poser à un moment donné, c'est qu'elle devienne propriétaire de ces chalets à travers des chantiers d'insertion ou autre, il y a peut-être quelque chose à imaginer si c'est une manifestation qui s'installe dans le temps, je pense qu'il faut l'installer dans le temps, ce n'est pas sur une année que l'on peut faire un bilan, il faut plusieurs années pour qu'il y ait un vrai succès derrière, il faudrait que la municipalité se pose cette question.

Madame Véronique Bonnefond

Alors, 24 000€, vous voyez que la société Force Plus production a fait un réel investissement, déjà nous partons sur une convention de deux ans avec cette société pour lui permettre de rentabiliser, mais c'est elle qui prend le risque financier. Compte tenu de notre budget, nous n'avons pas souhaité investir une telle somme pour acheter des chalets, ça a un coût. Effectivement, on verra en fonction de l'évolution. Il faut rappeler notre participation, c'est que nous avons fait un minimum d'illuminations supplémentaires, nous avons illuminé la rue de Brest et nous avons prévu un changement d'illumination à la gare, la même année on ne pouvait absolument pas se permettre d'investir dans des chalets, effectivement, on peut se poser la question dans les années futures, on va se laisser un peu de temps, nous avons un partenaire, nous allons continuer avec ce partenaire.

Monsieur le Maire

Merci, affaire à suivre. Merci pour ces deux communications importantes. J'ai deux remerciements qui nous sont adressés, d'abord par l'ADALEC, c'est-à-dire pour l'aumônerie de l'enseignement publique pour la subvention que nous lui avons accordé, puis par le théâtre de l'Alouette.

Enfin, j'ai été informé que le groupe de l'opposition avait changé de porte-parole, puisque Camille Meunier a abandonné la Présidence du groupe au bénéfice de Bruno Bertier. Je souhaite que le dialogue entre les différents groupes du conseil municipal soit constructif dans l'intérêt de la ville.

Je vous propose que nous passions à l'ordre du jour et j'ai souhaité que nous commencions ce conseil municipal par une information sur la politique habitat parce qu'il y a, nous le savons bien sur la ville de Dinan, un vrai enjeu en terme de reconquête, notamment de logements vacants et j'ai demandé à Stéphanie Rahain qui est la chargée de mission habitat de Dinan Communauté de vous présenter les

objectifs du plan d'action du PLH notamment pour la ville de Dinan, en mettant un focus sur les actions que nous allons mettre en œuvre conjointement Dinan Communauté-ville de Dinan, pour la reconquête du logement vacant et nous allons lancer un certain nombre d'actions qui sont innovantes et expérimentales puisqu'elles n'existent nulle part ailleurs en Bretagne. Je dois enfin excuser Marie-Odile Fauche, qui est la Vice-Présidente de Dinan Communauté en charge de l'habitat qui avait prévu d'être avec nous ce soir, mais qui est malheureusement retenue par d'autres obligations et vous prie de bien vouloir l'excuser. Je laisse maintenant la parole à Stéphanie

Présentation de Stéphanie Rahain

Monsieur le Maire

Très bien, comme je le disais un vrai enjeu pour le territoire, ce qu'il faut bien voir, c'est que la ville de Dinan, comme vous le savez perd de la population, je voudrais vous soumettre quelques chiffres, pour vous montrez combien le dossier est complexe. Il faut savoir qu'en cinquante ans, le nombre de ménages sur Dinan, est passé de 4 180 à 5 720, c'est-à-dire qu'il y a davantage de ménages à habiter Dinan aujourd'hui, qu'il n'y en avait en 1952. Il y a une progression de 37% du nombre de ménages, à mettre en parallèle à une diminution de la population de 16% depuis 1962, et pourquoi ? Tout simplement parce que le profil sociologique des familles évolue, là où il y avait des familles avec deux ou trois enfants, aujourd'hui, vous avez davantage de familles monoparentales et c'est un phénomène flagrant dans le parc social. Je vous rappelle que Dinan Habitat a construit sur la cité l'Ecuyer ou sur la cité Bretonnière de grands appartements qui étaient en capacité d'accueillir des familles relativement nombreuse, ces appartements ont des difficultés à trouver des locataires ou dans lesquels aujourd'hui, vous avez parfois qu'une personne seule et au mieux un couple. Donc vous voyez bien que l'on est aussi victime de cette évolution, il faut savoir que le nombre moyen des personnes par ménage est passé de 2,91 en 1962 à 1,75 en 2010, dans la mesure en plus ou nous avons très peu de réserve foncière, Dinan c'est 410 hectares et nous examinerons au prochain conseil municipal le PLU, nous en débâterons et le constat que nous ferons, c'est que nos réserves foncières sont aujourd'hui quasi inexistantes. Nous n'avons plus de capacité de construction, c'est d'ailleurs un phénomène là encore tout à fait étonnant, puisque depuis 1962 la ville s'est formidablement construite, il y a eu beaucoup de constructions, alors que parallèlement à cela, la population a diminué. Donc la politique habitat est un vrai enjeu pour notre ville, bien évidemment politique sur laquelle la ville de Dinan en lien avec Dinan Communauté a aujourd'hui, 7 compétences, la compétence habitat relève de la Communauté de Communes mais bien évidemment, la ville doit être actrice auprès de la communauté de communes de la mise en œuvre du programme local de l'habitat et de la politique visant à la reconquête du logement vacant sur son territoire. Je crois que cette information était importante, ce sont des sujets bien évidemment sur lesquels nous serons appelés à revenir.

Monsieur Jean Gaubert

Merci pour cette présentation qui effectivement est très utile, et j'envisageais d'ailleurs de poser la question sur la nature du PLH, avec la première délibération, vous avez anticipé, nous ne pouvons que vous remercier d'avoir pensé à faire cette dite présentation. Effectivement, le diagnostic on le connaît tous, sur la ville de Dinan même ailleurs, ce sont les logements vieillissants qui ne sont pas rénovés, parce qu'il n'y a pas les moyens, parce qu'il n'y a pas l'envie, il y a des multiples raisons pour les uns ou pour les autres, parce que techniquement, c'est extrêmement difficile et nous savons bien qu'à Dinan en particulier, il y a beaucoup d'escaliers qui servent aujourd'hui aux commerces et il faudra bien trouver des moyens pour trouver des accès aux étages supérieurs dans un certain nombre de rues, dans un certain nombre de lieux, si on veut véritablement avancer. Cela veut dire aussi qu'il faudra

regarder derrière dans les cours ce que l'on peut faire, peut être rétablir puisque la loi permet que l'on oblige à rétablir les accès sur la rue, mais il y a peut être intelligemment des choses à faire en matière d'accès à l'extérieur, comme d'ailleurs en terme d'urbanisme et d'architecture, on pourrait envisager d'avoir une attitude plus intelligente, d'ailleurs je l'ai dit pendant la campagne électorale et je le redis aussi aujourd'hui, plus intelligente par rapport à la rénovation des bâtiments, en particulier en apportant un peu de clarté dans les cours intérieures, je ne dis pas sur les façades, parce qu'il est très clair que l'on pourra faire toutes les rénovations que l'on veut dans certains secteurs, les gens n'ont plus envie de vivre dans des logements sombres, et ça, il faut bien le retenir. Ce qui fait que les gens vont dans des logements neufs, c'est qu'en général, ils sont beaucoup plus clairs, beaucoup plus ouverts, il ne suffira pas de faire de la rénovation, de la remise en état d'un certain nombre de logements au centre-ville, si on n'est pas foutu d'obtenir la possibilité de faire des puits de lumière, de faire des vérandas à l'intérieur des cours, je ne parle pas à l'extérieur, et bien ce n'est pas la peine d'engager de l'argent, je vous le garanti, vous n'aurez pas de locataires. Quand vous discutez avec des propriétaires qui ont fait ce genre d'opérations, ils vous le disent eux-mêmes, c'est quand même en plus, quelque part une remise en cause plus forte que celle que l'on nous propose qu'il faudra faire si on veut gagner ces 180 logements. J'avais deux ou trois questions, quand vous évoquiez tout à l'heure la diminution du nombre d'habitants par logement, c'est une constante partout, ce n'est pas vrai qu'à Dinan, c'est un peu plus vrai dans les centres-villes parce qu'il y a plus de personnes âgées souvent, mais c'est pratiquement partout. On sait en gros, sur le territoire, que pour maintenir la population dans n'importe quelle commune, dans nos secteurs, il faut augmenter le parc de logements de 1,5 à 2 % par an, si votre parc de logements n'augmente pas de 1,5% à 2% par an, vous perdez de la population, c'est quelque chose que tous les spécialistes mesurent, et vous avez donné des chiffres sur Dinan et les communes aux alentours c'est à peu près la même chose, donc ça c'est un élément qui est extrêmement important d'où, l'importance de réfléchir à la densification, pas simplement d'ailleurs dans le cœur de ville, mais quand on regarde un peu dans un certain nombre de secteurs dans la ville, je considère qu'il y a sans doute des opérations à mener avec des cours complètement inutilisées, inexploitées quand vous regardez de part et d'autres de la rue de Brest, il y en a pas mal de ce côté-là, il y en a d'autres aussi dans d'autres secteurs. Je pense que l'on a imaginé quelque chose pour gagner de la surface, mais ce sera sans doute le débat que nous aurons autour du PLU, la prochaine fois. J'avais deux questions à poser, qui sont d'ailleurs à peu près les mêmes, c'était l'ingénierie que l'on annonce à 140 000, c'est bien seulement pour l'aide aux parcs privés ? Si j'ai bien compris, on a de l'ingénierie ailleurs, celle-là, on ne nous l'a pas évoqué et si c'est seulement pour le parc privé, je remarque que l'ingénierie affichée est plus importante que le niveau d'aide que l'on va donner, ce qui pose quand même problème, parce que ce qui déclenchera la décision des investisseurs de se lancer, c'est aussi l'aide que l'on donnera, ce n'est pas simplement l'argent que l'on comptera sur le travail qu'on a fait nous même, ça ils veulent bien comprendre tout cela, mais ce n'est pas ça qui va changer grand-chose. J'ai trouvé que ce chiffre de 540 000€ était important par rapport au chiffre de 300 et quelques mille que l'on se prépare à donner à un certain nombre de propriétaires. Le deuxième élément, c'était aussi les 170 000 sur les copropriétés dégradées est-ce qu'elles font parties des 540 ? Où est-ce que c'est en plus ? Je n'ai pas compris, je crois que ce serait intéressant qu'on nous le dise et je vous rappelle qu'on nous a pas donné de chiffres ni de coût d'ingénierie pour toutes les autres actions, et il y en a aussi.

Madame Stéphanie Rahain

Concernant l'ingénierie sur les autres actions, je vous demanderai Mr Gaubert, c'est de préciser votre question, qu'est-ce que vous entendez par « autres actions » ?

Monsieur Jean Gaubert

Si j'ai bien compris, il n'y a pas que le logement complètement dégradé, il n'y a pas que le parc privé, vous avez aussi parlé du parc public, donc là je n'ai pas noté ou je n'ai pas suivi qu'il y avait des frais d'ingénierie de calculs.

Monsieur le Maire

Non, ce sont les OPH.

Monsieur Jean Gaubert

Celle qui sera portée par le privé est une ingénierie extérieure ?

Madame Stéphanie Rahain

Tout à fait.

Monsieur Jean Gaubert

Mais il aurait été aussi intéressant de compter l'ingénierie endogène. Puisque cela compte.

Monsieur le maire

Oui, le montant de l'ingénierie est de 536 000€.

Monsieur Jean Gaubert

Pour combien de logements ?

Madame Stéphanie Rahain

On est environ sur 375 logements. Pour la deuxième question, effectivement je pense que j'ai mal dit le chiffre pour le montant, car on est largement au-delà de ce montant là en terme d'aide aux particuliers, c'est une remarque extrêmement judicieuse et je vous remercie de l'avoir faite, puisqu'en fait aujourd'hui et pour l'année 2014 on va avoir une enveloppe de subventions ANAH d'environ 460 000€

Monsieur le Maire

Ce n'est pas du tout ce qui a été dit.

Madame Stéphanie Rahain

Oui, c'est pour cela que je vous remercie de me l'avoir fait remarquer.

Monsieur le Maire

C'était donc une erreur.

Monsieur Jean Gaubert

Merci.

Monsieur Didier Déru

Merci Mr le Maire, je rejoins ou plutôt j'ai précédé Jean Gaubert sur sa remarque où nous avons eu une discussion avec Dinan Communauté, à la CODI à l'époque sur le PLH, était sorti un budget important en terme de communication, je trouve pour ma part et je n'étais pas le seul que c'était vraiment un budget excessivement important, d'obligations de moyens on arrive à des obligations de résultats, et je sais que Marie-Odile Fauche pour en avoir discuté avec elle, sera particulièrement vigilante à la qualité de la communication, puisque c'est un programme qui ne pourra passer que si il y a une communication efficace, simple à destination de l'ensemble de la population et singulièrement à Dinan sur l'amélioration de l'habitat collectif au niveau du POPAC. Voilà, ok ça a été voté, on l'a fait en connaissance de cause, par contre il faut avoir dans un coin de la tête que c'est un chiffre important, et on doit avoir des résultats.

Monsieur le Maire

Merci pour cette information. Est-ce qu'il y a d'autres questions et informations ? Plusieurs remarques, j'ai bien entendu toutes les observations auxquelles je souscris, n'oubliez pas néanmoins que pour le centre historique, nous sommes dans le secteur sauvegardé, et que nous sommes contraints par le règlement du secteur sauvegardé, qui fixe les règles en matière d'urbanisme. Nous allons devoir engager, nous en reparlerons, la révision du secteur sauvegardé, donc ce seront des éléments que l'on pourra éventuellement introduire à l'occasion de la révision du secteur sauvegardé. Mais aujourd'hui le règlement du secteur sauvegardé tel qu'il existe, ne nous permet pas forcément de mettre en œuvre les idées qu'évoquait Jean Gaubert, on peut le regretter, notamment dans le centre historique. Deuxième point sur les commerces, on sait que c'est une problématique dinannaise, c'est-à-dire que ces commerces qui se sont installés en rez-de-chaussée et qui font qu'aujourd'hui il n'y a plus d'accès pour les étages et je pense que nous l'avons tous fait autour de cette table l'expérience de nous promener le soir, il suffit de regarder par la fenêtre et nous constatons qu'il n'y a quasiment pas d'appartements allumés, il y a donc personne à vivre dans les étages. Il y a une raison à cela, c'est le besoin de surfaces commerciales plus importantes, et comme les commerçants ont eu besoin de ces surfaces commerciales, ils ont donc empiété sur les parties communes et ils ont installés dans les étages leurs réserves, bureaux, ateliers, et vous savez que les franchises obligent à un nombre de m² minimum et aujourd'hui, nous n'avons pas forcément dans le cœur de ville, les surfaces qui correspondent aujourd'hui au besoin de ces franchises, c'est un problème, mais néanmoins il va falloir entreprendre ces actions. Lors de la précédente OPA au début des années 2000, un certain nombre d'actions avaient été engagées et un certain nombre d'appartements avaient été ré-ouverts, je vous donne un exemple, près du porche des Cordeliers, il y a un commerce qui se trouve à gauche, autrefois, le commerce occupait la totalité du rez-de-chaussée et à l'occasion de l'OPA qui avait été lancée dans les années 2000, nous avons ré-ouvert l'escalier, réhabilités les appartements à l'étage. Donc on voit bien que c'est possible. Pour ce qui est de la reconquête de dents creuses notamment en dehors du centre historique, rue de Brest, nous aurons l'occasion d'en reparler à l'occasion du PLU. N'oublions pas une chose, c'est que nous touchons pour ce qui est de la rénovation du logement vacant, à un problème très sensible, notamment en France qui est le droit de propriété, et vous pouvez inciter par des aides, mais vous ne pouvez pas obliger un propriétaire à réhabiliter son immeuble ou son appartement. On va discuter tout à l'heure de l'opportunité d'ouvrir une procédure d'expropriation sur un ensemble immobilier place des Merciers, là on va l'obliger, on va constater l'état d'abandon manifeste et on va exproprier derrière, mais en l'état actuel du droit, vous ne pouvez pas en dehors de ces procédures, obliger un propriétaire à réhabiliter son immeuble ou son appartement, attention, on touche là un sujet sensible. Enfin, une

troisième remarque, la ville de Dinan perd des habitants, nous en avons évoqué tout à l'heure les raisons, mais parallèlement à cela, toutes les communes périphériques ont vu leurs nombres d'habitants augmenter. Là encore un exemple, en 1962 la commune de Trélivan devait compter 600 habitants, aujourd'hui la commune de Trélivan c'est 2800-2900 habitants, Saint-Samson sur Rance, là où j'ai passé mon enfance, dans les années 1960-70 c'était 320 habitants, aujourd'hui, c'est près de 2000 habitants, je ne sais pas si c'est le passage de René Régnauld qui a fait que la population a augmenté, c'est une illustration pour montrer que toutes les communes voisines sans exception, regardez Léhon, Quévert, Lanvallay, ont vu leur population augmenter et cette augmentation de cette population s'est faite en partie au détriment de Dinan qui n'avait plus les surfaces nécessaires pour pouvoir offrir aux habitants qui correspondaient à la demande qui bien évidemment évoluait.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Il ne faut pas oublier non plus, qu'aujourd'hui, l'air du temps c'est moins la revalorisation des bâtiments, ça coûte cher, je pense ce qui est à la mode c'est de s'installer à la campagne dans une maison basse consommation, pas trop loin de centre-ville, juste assez pour que ce soit pratique, naturellement on a moins l'envie d'aller s'installer dans un grenier dans Dinan et que d'aller à Saint-Pierre de Plesguen, à Lanvallay ou à Léhon où c'est la même chose et c'est probablement moins cher. Aujourd'hui les ménages de 20 à 30 ans et plus, cherchent du neuf, c'est pour ça que les communes aux alentours de Dinan ont un taux de croissance assez important, alors que Dinan ça ralentit certainement.

Monsieur le Maire

Tout à fait.

Monsieur Michel Forget

Je ne suis pas trop d'accord avec ce qui vient de se dire. L'enjeu vous l'avez dit, beaucoup de personnes sont parties dans la première couronne voire beaucoup plus loin, sur le prix du foncier bien évidemment mais surtout sur le fait qu'il n'y avait aucune offre sur la ville de Dinan qui correspond à un certain degré de confort, de superficie, etc. Je crois qu'il y a un enjeu important sur comment réhabiliter les logements anciens, et que les collectivités locales prennent effectivement ça à bras le corps pour faire des expériences innovantes et pédagogiques. Je pense que ce qui est important c'est que les concitoyens puissent voir qu'aménager ou s'installer en centre-ville et que l'on peut avoir des logements éclairés ou lumineux, Jean Gaubert l'évoquait mais aussi qui n'engage pas des dépenses d'énergie importantes, parce qu'aujourd'hui un certain nombre de nos concitoyens font l'expérience qu'habiter en dehors du centre-ville et loin de la ville, ça coûte en énergie, la facture énergétique devient très importante parce que ça nécessite une deuxième voiture... Certaines communes l'ont déjà très bien engagé, on est dans une bascule, sans revenir sur le passé, je pense que Dinan aurait pu faire le choix dans une politique foncière qui était très contrainte, vous l'avez rappelé, j'ai toujours interrogé le fait qu'on lance des programmes privés et lotissements, gourmands en terrain, qu'on densifie pas suffisamment le dernier exemple, je dirais que c'est le clos Saint-Jean, le quartier des Fontaines où j'habite, où effectivement on a de grands terrains, on pourrait s'interroger. Je le dis pour moi, j'habite le quartier des Fontaines, j'ai grandement 500m² ce n'est pas le problème, on évoquait la question en commission d'urbanisme l'autre jour, sur un programme qui a été présenté, je pense qu'il est grand temps de réfléchir à ces dispositions, le SCOT nous aidera, le PLU on aura le débat, je pense que c'est important que Dinan ou Dinan Communauté conduise les opérations exemplaires qui puissent avoir une valeur pédagogique, je rêverais en centre-ville de Dinan, d'un îlot qui serait réhabilité dans les accès, dans les appartements, que les concitoyens puissent visiter pour bien voir que l'on peut habiter le centre-ville dans des appartements suffisamment grands, confortables qui ne coûtent pas en énergie.

Je crois que c'est très important si on veut regagner des habitants et pas simplement. Je n'ai rien contre les retraités j'en suis un, mais il est important de regagner des jeunes ménages avec des enfants qui habitent le centre-ville.

Monsieur le Maire

Faire une réhabilitation expérimentale, oui tout à fait. On a parlé tout à l'heure du POPAC qui est quelque chose de particulièrement innovant qui n'existera qu'à Dinan et nulle part ailleurs en Bretagne, je crois qu'il faudra que l'on communique à travers ces opérations et justement que l'on face toucher du doigt aux copropriétaires les moyens qui peuvent être mis à leur disposition pour réhabiliter les copropriétés et leur faire visiter justement ces copropriétés qui seront réhabilitées grâce à l'action des deux collectivités, Dinan Communauté et la ville de Dinan. Bien évidemment je souscris pleinement à cela, de toute façon on assiste à un phénomène général de retour vers les centres-villes, c'est-à-dire, en effet le prix de l'essence étant aujourd'hui ce qu'il est, le besoin de retrouver de la proximité, proximité des commerces, pouvoir se déplacer à pieds, utiliser sa voiture devient de plus en plus cher, donc on assiste à un retour vers les centres-villes qui touche d'abord, c'est vrai, les retraités, et on le voit bien à Dinan qu'il y a aujourd'hui un certain nombre de retraités du pays de Dinan et au-delà de la région parisienne qui viennent habiter le centre-ville de Dinan et je vous invite à mettre cela en relation avec un chiffre, l'indice de jeunesse de la ville est plus faible aujourd'hui qu'il ne l'était il y a encore quelques années, c'est-à-dire que notre population vieillit, car en effet il y a plus de retraités qui viennent s'installer à Dinan. Je prends un exemple, ce qui s'est fait rue de la Garaye, cet immeuble qui s'est construit, les propriétaires qui ont fait l'acquisition de ces appartements sont en très grande majorité des retraités. C'est un constat qui est vrai à Dinan, mais qui est fait aussi dans beaucoup d'autres centres-villes, la difficulté que l'on a pu rencontrer dans les décennies précédentes, c'est de pouvoir offrir à Dinan des pavillons avec suffisamment de terrain susceptibles de maintenir sur le territoire de la ville des familles avec enfants, parce que dans les années 60-70-80, que recherchaient les jeunes couples ? C'était un pavillon pas cher avec du terrain, à Dinan on était incapable de leur offrir ce type de prestation en raison de la réfection du foncier qui fait que le prix du m² était très élevé. On a en effet des contraintes, des spécificités à Dinan, qui expliquent notamment notre évolution démographique, mais qui doivent aussi nous inciter à être particulièrement volontaristes dans les politiques que nous allons mettre en œuvre.

Monsieur Jean Gaubert

Juste un mot, je crois que nous partageons tout ce qui est dit autour de la table, c'est un constat vraiment partagé sur l'histoire, sur la situation. Mais moi j'insiste sur le fait qu'il faut être innovant, moderne.

Monsieur le Maire

C'est ce que nous sommes.

Monsieur Jean Gaubert

Ah non, pour le moment on ne l'est pas.

Monsieur le Maire

Ah si !

Monsieur Jean Gaubert

C'est en matière d'urbanisme et d'architecture où il faudra se poser la question. Moi je veux bien, le secteur sauvegardé, on le sauvegardera tellement, qu'à un moment il n'y aura plus personne dedans. Quand il n'y aura plus personne pour tenir les murs, on finira par mettre des madriers derrière pendant un certain temps et quand les madriers seront pourris les murs tomberont. Si c'est ça que l'on veut avec une politique complètement conservatrice très bien, je ne dis pas que c'est ça que vous voulez Mr le Maire.

Monsieur le Maire

Non, ce n'est pas ça que je veux.

Monsieur Jean Gaubert

Certains s'en satisfont. Si on n'est pas capable de faire des logements qui donnent envie au centre-ville, après nous, dans trente ans il n'y aura plus rien au centre-ville et plus rien à visiter.

Monsieur le Maire

Je suis complètement d'accord, c'est pour cela que j'invite le conseil municipal, on va discuter de la révision du secteur sauvegardé, j'invite le conseil municipal à s'emparer du sujet et à être particulièrement vigilant, parce que clairement il nous faudra faire évoluer les règles du secteur sauvegardé, il faut bien évidemment maintenir la cohérence architecturale du secteur sauvegardé, la qualité architecturale, mais il faut bien aussi que le secteur sauvegardé permette aux gens d'y vivre. On ne peut pas leur imposer de vivre dans les conditions du XVIII^{ème} siècle. C'est un débat que nous aurons ici et je le répète, j'invite le conseil municipal à être particulièrement vigilant sur ce point et à s'emparer du sujet, on aura un vrai débat, notamment avec les services de l'Etat. Je vous rappelle que dans les secteurs sauvegardés, le Maire n'a quasiment aucun pouvoir en matière d'urbanisme, ce sont les avis conformes de l'architecte des bâtiments de France, si l'architecte des bâtiments de France s'oppose à un projet de construction, de réhabilitation, de modification, je ne peux pas passer outre l'avis de l'ABF.

Madame Odile Miel-Giresse

Je voulais intervenir en tant qu'adjointe à l'urbanisme, effectivement j'ai pleinement conscience que le règlement actuel du secteur sauvegardé est très contraignant, nous en avons d'ailleurs échangé avec Mr Lefort qui est l'architecte des bâtiments de France et il en est d'accord. C'est un travail que nous allons engager, au niveau de la commission d'urbanisme et du conseil municipal. La démarche est actée, justement pour permettre des travaux qu'à l'heure actuelle nous ne pouvons pas permettre parce qu'ils sont illégaux du fait qu'ils ne sont pas permis par le règlement du secteur sauvegardé. Une petite précision, Dinan a ce secteur sauvegardé, mais il faut savoir que l'ensemble de la ville de Dinan, tout ce qui n'est pas secteur sauvegardé est en site inscrit, c'est-à-dire que toutes demandes de travaux, de permis de construire passent devant l'architecte des bâtiments de France, qui émet ce que l'on appelle un avis simple, c'est-à-dire que la ville est moins tenue par point de vue légal de suivre cet avis là mais qui pose quand même soucis puisque s'il y a recours d'un tiers, l'avis simple des architectes des

bâtiments de France peut prévaloir sur la décision du Maire. On est quand même sur une ville bien particulière en terme d'urbanisme.

Monsieur Jean Gaubert

On peut les appeler conservateurs ?

Madame Odile Miel-Giresse

Non je vais défendre l'architecte des bâtiments de France que l'on a actuellement, qui est vraiment un architecte et je peux vous dire qu'il ne fait pas simplement qu'émettre des avis favorables ou défavorables, il a vraiment un rôle de conseil, et on a une relation privilégiée. Il est arrivé il n'y a pas très longtemps et lui aussi est soumis au règlement du secteur sauvegardé.

Monsieur Didier Déru

Je crois que Mme Miel-Giresse a appuyé là où ça fait mal, c'est-à-dire, que le problème c'est l'interlocuteur, ce qui est pire c'est qu'un dossier initié avec un architecte des bâtiments de France, pour le même dossier, les avis étaient complètement différents. Je ne pense pas que ce soit la pensée unique, c'est peut-être « l'emmerdement » unique, excusez-moi du terme. Il faudra effectivement travailler en collaboration, en espérant que l'on ait quelqu'un qui veuille bien travailler en collaboration avec nous et qui ne se réfugie pas derrière une protection étatique.

Madame Odile Miel-Giresse

D'où l'importance de l'élu à l'urbanisme d'être persuasif sur certains dossiers.

Monsieur le Maire

Et nous avons une élue persuasive.

Madame Véronique Bonfond

Moi, j'aimerais parler des commerçants, j'aimerais que dans notre démarche, pour changer un petit peu, dans notre relation avec l'ABF, que l'on pense aussi aux problèmes quotidiens des commerçants, à leur vitrine, à leur aménagement et que si on ne veut pas être une ville dortoir ou une ville vitrine, il faut que l'on ait des commerçants en centre-ville et que les commerçants puissent vivre avec les moyens modernes d'exploitation. J'aimerais que dans notre démarche globale on intègre aussi les problèmes inhérents au commerce dinannais. Merci.

Monsieur le Maire

Je remercie Stéphanie Rahain pour cette présentation qui a donné suite à un débat sur la politique de l'habitat, nous aurons l'occasion d'en reparler puisque nous avons parlé de la révision du secteur sauvegardé, nous aurons aussi à débattre de la mise en place d'une AVAP qui enserrera le secteur sauvegardé, nous aurons à débattre de la mise en œuvre du SCOT, puis nous aurons à débattre au mois de décembre prochain du PLU et peut-être dans quelques années la mise en place d'un PLUi au niveau de l'intercommunalité, c'est un vrai sujet là-aussi.

Monsieur Bruno Bertier

Comme pour les affaires scolaires tout à l'heure, est-ce que nous pouvons avoir les documents ? Nous n'avons pas ces documents avant le conseil municipal.

Monsieur le Maire

Oui parce que c'est une information. Isabelle vous les transmettra. Merci pour cette information.

Affaire n°1

LOGEMENT- Loi Duflot – Dispositif d'investissement intermédiaire – Demande d'agrément dérogatoire

Rapporteur : Mme Odile MIEL-GIRESSE

La loi de Finances pour 2013 a créé un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire. Il consiste en une réduction d'impôt de 18 %, étalée sur 9 ans, du montant de l'investissement (plafonné à 300 000 € ou 5 500 € / m² de surface habitable), pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf. La contrepartie de cette défiscalisation est un engagement de location, sous plafond de loyer et de ressources du locataire, pendant au minimum 9 ans.

L'éligibilité de ces opérations d'investissement repose sur le zonage A/B/C, créé par la loi dite Robien de 2003 qui créait le premier dispositif d'investissement locatif intermédiaire.

Depuis la loi de finances pour 2013, le dispositif est ouvert aux investissements réalisés dans les communes situées en zone A et B1, et seulement par dérogation pour les territoires situés en zone B2.

Un arrêté ministériel du 1^{er} août 2014 a classé la Ville de Dinan en zone B2. Il est donc désormais possible de solliciter un agrément dérogatoire pour la Ville.

Cette demande d'agrément dérogatoire est fondée sur les éléments suivants :

- l'impossibilité de produire des logements locatifs intermédiaires constitue aujourd'hui un frein à la diversification de l'offre de logements, et par là même, restreint les possibilités de parcours résidentiels. Les jeunes ménages notamment, pourraient être très intéressés par ce dispositif en qualité d'occupants : certains d'entre eux n'ont pas pu être attributaires d'un logement HLM alors qu'ils respectent les conditions d'accès ; certains autres n'y sont pas éligibles, mais leurs ressources ne leur permettent pas de se loger dans des conditions optimales (soit en termes de qualité du bien loué, soit en termes de charge financière trop importante pour leur assurer des conditions de vie quotidiennes normales).

- en l'état actuel de la réglementation, les investisseurs ne peuvent bénéficier de cette réduction d'impôt ; ils réalisent donc leur investissement soit sur des communes classées en B1, soit sur des communes classées en B2 bénéficiaires d'un agrément dérogatoire comme Pleurtuit, Ploubalay, La Richardais... L'obtention de cet agrément dérogatoire permettrait ainsi de voir

revenir les investisseurs sur la Ville de Dinan, ce qui aurait notamment pour effet d'augmenter les chances de commercialisation de programmes immobiliers qui sont aujourd'hui en attente de cette évolution ;

Le parc de la Ville de Dinan se caractérise par les "chiffres-clés" suivants selon le Fichier des Logements Communaux 2013 (FILOCOM 2013) :

Nombre total de logements	7 513
Nombre total de résidences principales	6 141 (Les résidences principales représentent environ 82 % du nombre total des logements)
Nombre total de résidences secondaires	498 (soit environ 7 % du total des logements)
Nombre total de logements vacants	874 (soit environ 11 % du total des logements)

Les statuts d'occupation des 6 141 résidences principales se répartissent de la manière qui suit :

Logement locatif collectivité territoriale	20 (soit 0.3 % des résidences principales)
Locatif HLM	1 362 (soit 22 % des résidences principales)
Locatif privé	2 014 (soit 32 % des résidences principales)
Propriétaire occupant	2 654 (soit 43 % des résidences principales)
Autre	91 (soit 1,5 % des résidences principales)

Pouvoir produire des logements locatifs à loyer intermédiaire répondrait ainsi aux besoins d'une partie des habitants souhaitant s'établir à Dinan.

En outre, la défiscalisation étant ouverte non seulement au logement neuf, mais également à la réhabilitation de logement considéré comme indécemment, et à la transformation en logement d'un local affecté à un autre usage que l'habitation, revêt ainsi un intérêt accru pour remettre sur le marché des logements vacants en centre-ville, et viendrait ainsi compléter l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec le volet *copropriétés dégradées* de Dinan Communauté

* *

*

Il vous est ainsi proposé :

- 1) d'émettre un avis favorable à la demande de dérogation prévue par la loi de finances pour 2013 ;
- 2) de demander au Président de Dinan Communauté de déposer un dossier de demande d'agrément dérogatoire auprès du Préfet de Région ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

*

* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions.

Madame Odile Miel-Giresse lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci Odile, quelques précisions supplémentaires, c'est une affaire que nous avons débattu hier soir en conseil communautaire, la demande initiale de Dinan Communauté était que Dinan et Léhon soient classées en zone B1 et que Taden, Lanvallay, Quévert, Trélivan, Bobital et Le Hinglé soient classées en zone B2. Finalement l'arrêté ministériel du 1^{er} Août 2014 a classé Dinan, Léhon et Taden en B2, toutes les autres communes restant en zone C. Le classement en B2 ne donne pas comme vous l'a dit Odile, ne donne pas le droit a des avantages fiscaux supplémentaires à moins de demander une dérogation, c'est donc ce qui vous est proposé ce soir. Je sais que Léhon va demander, Dinan va demander, par contre Taden la présentera l'année prochaine. L'avantage vous le percevez, c'est-à-dire de produire du logement locatif à loyer plafonné, qui dit loyer plafonné dit loyer inférieur au marché libre, ce qui permet de répondre aux demandes de familles moyennes, plus. Comme l'a dit Odile Miel-Giresse tout à l'heure de faire venir des investisseurs sur le territoire, puisque nous savons que sur le territoire de Dinan, il y a actuellement des investisseurs qui sont en attente de ce classement en zone B2 avec dérogation, c'est d'autant plus important que des communes voisines, je pense notamment à Pleurtuit, La Richardais sont Classées en zone B2 et bénéficient de la dérogation, autrement dit les investisseurs qui produisent du logement sur ces communes bénéficient des avantages fiscaux.

Monsieur Didier Déru

Mr le Maire, vous faisiez référence au débat que vous nous avons eu hier en conseil communautaire, je crois que la défiscalisation liée à l'immobilier date, le premier qui l'avait fait était Pierre Méhaignerie qui était Ministre du logement, depuis il y a eu des déclinaisons multiples et variées, chaque Ministre allant de sa loi, il y a plusieurs philosophies, montant de loyers, toujours est-il, il y a au moins un socle moyen, tout le monde s'accorde à dire que pour lancer et relancer le logement, il faut arriver à un système de défiscalisation, c'est ce qui fonctionne, c'est la carotte fiscale qui fonctionne. Je crois que Dinan et son agglomération ont beaucoup souffert les temps passés d'une absence de possibilité d'attirer des investisseurs permettant la construction de logements défiscalisés, ces gens là si ils ne viennent pas à Dinan, c'est qu'ils vont ailleurs puisqu'ils ont intérêt à aller ailleurs, c'est une bonne mesure, on peut regretter que ce soit restrictif uniquement à Dinan, Léhon et Taden, mais Taden qui ne souhaite pas pour l'instant s'y engager, toutefois c'est une mesure que l'on doit accueillir avec intérêt. Merci.

Monsieur Jean Gaubert

Deux observations, une, sur la notion de plafonnement du loyer. Pour avoir regarder les chiffres, de mémoire, je ne les ai pas ce soir en tête, je crois que nous sommes dans des zones où le plafonnement est aux alentours de 10€ le m², ça correspond aux loyers des beaux logements de Dinan, alors on ne peut pas considérer que c'est une obligation pour le propriétaire de louer moins cher que le prix du marché à Dinan, dans d'autres zones, c'est vrai, c'est le cas, en disant ça, ça laisserait entendre à des propriétaires qu'ils n'ont pas intérêt à y aller.

Monsieur le Maire

8,69€

Monsieur Jean Gaubert

Oui, ici un logement de 60 m2, ça vaut 500€, faites le calcul vous vous y retrouvez totalement à ce niveau là. Après je voulais faire une observation sur la façon de présenter la délibération, pardonnez-moi, je l'aurais faite à l'inverse. J'aurais commencé par évoquer le besoin de logements pour les jeunes, avant d'évoquer le besoin de construire des logements par des investisseurs, ça passe toujours beaucoup mieux, et je pense que ce serait plus intéressant de rappeler le débat que nous avons eu tout à l'heure, qui disait qu'il y a beaucoup de jeunes couples qui sont intéressés par ce genre de logements intermédiaires et il ne s'en produit plus à Dinan, je partirais de cette argumentation pour dire ensuite et en plus, ça se fait ailleurs, c'est aussi bien que ça se fasse chez nous. Je vous le dis parce que je sais comment on présente des dossiers, la façon dont ils sont lus à beaucoup d'importance dans la décision qui est prise.

Monsieur le Maire

On peut tout à fait modifier. Le projet de délibération est le même pour Léhon, Dinan et Taden, donc on a repris le même modèle. Je souscris parfaitement à cette observation, on va le rédiger autrement, parler de la production de logement pour les jeunes, de logements locatifs intermédiaires et ensuite des investisseurs, pas de problème. Je suppose qu'il n'y a pas d'oppositions à ce que nous demandions cette dérogation ? Merci l'affaire est adoptée.

J'ai deux pouvoirs, finalement Anne-Cécile Briec-Lamé est malade, elle ne nous rejoindra pas et a donné son pouvoir à Camille Meunier, Elisabeth Cassany a dû rentrer chez elle et a donné son pouvoir à Anne-Sophie Guillemot.

Affaire n°2

CENTRE DES CONGRES DE DINAN – Compte rendu d'activité du Groupe Variant.

Rapporteur : Mme Cyrille DESRAME

Par délibération en date du 27 février 2012, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à conclure un contrat de gestion du Centre des Congrès de Dinan avec le *Groupe Variant*.

L'article 11 du contrat dispose que le délégataire fournit chaque année au délégant un rapport sur les comptes et sur l'activité du Centre pour l'année précédente. Suivant l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, ce rapport qui nous a été transmis par le *Groupe Variant*. Il a été présenté par celui-ci à la commission consultative des services publics locaux, le 12 novembre dernier.

*
* *

Le compte-rendu d'activité du centre des congrès est présenté aux membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire

Nous en arrivons à l'affaire suivante qui est le compte-rendu d'activité du Groupe Variant, je vous rappelle que le Groupe Variant est le groupe qui exploite aujourd'hui le centre de colloques, nous avons liés avec eux une délégation de services publics (DSP) qui existe entre la ville et le Groupe Variant, c'est Cyrille Desramé qui va rapporter cette affaire.

Madame Cyrille Desramé lit l'affaire et présente le dossier.

Monsieur Bruno Bertier

Mr le Maire, chers collègues, nous partageons en grande partie votre analyse. Après s'être cherché pendant les premières années de son existence, le centre économique et culturel de Dinan dit le CREC, c'est un drôle de nom et peu vendeur ce mot de CREC, nous vous proposons nous, de l'appeler le centre de congrès, ce serait déjà mieux pour le tourisme d'affaires.

Monsieur le Maire

C'est fait, j'ouvre une parenthèse, l'appellation CREC correspond à l'ensemble, c'est-à-dire, la bibliothèque et le centre de colloques.

Monsieur Bruno Bertier

Vous voyez bien des années après, il faut encore l'expliquer, il y a encore de la pédagogie sur le sujet. Ce nom à priori il faut le revoir, je pense que centre de congrès pour un tourisme d'affaires serait bien plus parlant. La gestion déléguée au Groupe Variant connaît une réelle croissance, nous partions de si bas, il faut faire attention aux chiffres lorsque nous parlons de croissance à plus de 66%, j'étais à cette commission et c'est vrai que le bilan financier est en pleine croissance et c'est tant mieux. Ce qu'il y a d'indéniable, c'est qu'aujourd'hui ce centre de congrès est devenu un outil au service du développement économique. Par ce choix politique d'opter pour une délégation de services publiques à l'époque plutôt que de régie municipale, c'est ce volet économique qui a été développé car au passage le volet culturel du CREC, moi je me souviens de la première où il y avait eu l'exposition « Camille Claudel » avait eu un franc succès, malheureusement ce volet culturel a disparu, dès lors le centre de congrès est peu visité et peu connu par les dinannais. On voit que l'origine géographique des clients est pour les trois quart hors de Dinan, c'est bien pour le tourisme d'affaires, c'est bien de faire connaître Dinan, mais on voit que nous, dinannais nous utilisons peu ce centre de congrès. A ce sujet, peut-on connaître le nom exact d'entreprises dans le portefeuille clients ? C'est une question que j'avais omis de poser, parce qu'on a plusieurs chiffres, j'en fais partie avec mon entreprise, nous y allons plusieurs fois par an, on compte le nombre de passages, mais ce portefeuille de clients est composé de combien d'entreprises ? Voir l'importance du portefeuille me paraît important. Au-delà du coût de fonctionnement qui est à la charge du contribuable de 42 675€ pour 2013, il ne faut pas oublier que ce centre, par les coûts de construction est resté à la charge du contribuable dinannais, à ce sujet j'ai eu du mal et je remercie Mr Fromont de m'avoir donné quelques chiffres même si je n'ai pas eu la totalité sur le sujet. D'après les chiffres que l'on m'a communiqué ce matin, le coût a été de 5 091 000€ à l'époque, des subventions à hauteur de 3 819 000€, donc à la charge du contribuable dinannais, un peu plus d'1 272 000€, vous confirmez avec un emprunt et un taux fixe toujours pas révisé de 3,95%. Au-delà de ce qui a été indiqué dans ce rapport de 42 000€ à la charge sur le coût de fonctionnement, il y a quand même pour les dinannais un coût à côté qui est lié à la construction du bâtiment, je n'ai pas réussi avoir le tableau d'amortissement avec l'encours restant dû dessus mais à l'origine qui était d'1 272 000€. Mr le Maire, vous allez peut-

être répondre à la deuxième question que j'avais, puisque qui dit centre de congrès dit parking, je n'ai pas eu les chiffres sur le coût du parking adjacent qui a été aussi à la charge du contribuable dinannais, j'espère que vous allez pouvoir me répondre à ces chiffres. Cet outil par sa vocation économique et que vous avez choisi, et pourquoi pas aurait dû dès le départ être supporté non pas par les contribuables dinannais mais au titre du développement économique par Dinan Communauté, par la CODI à l'époque, je pense qu'il y a eu une réelle erreur à l'époque, j'imagine Mr Didier Déru bouger et c'est exact, sur la bibliothèque même chose, on en reparlera ce n'est pas le sujet ce soir, mais on a fait supporter pendant longtemps tout cela aux contribuables dinannais.

Monsieur le Maire

J'ouvre une parenthèse avant de laisser la parole à Didier Déru, je crois qu'autour de cette table, seules Annie Merdrignac et Elisabeth Cassany qui est partie étaient élues au conseil municipal, me semble-t-il, Jean Gaubert était Président du Pays à l'époque, lorsque le plan de financement a été arrêté et les modalités de gestion précisées.

Monsieur Didier Déru

Moi je vais me contenter de remarques actuelles, après on pourra dissenter sur ce qui aurait dû être fait, on peut partager certains points de vue, mais on revient à la réalité et au rapport du moment. Au premier élément et je crois que ça a été salué notamment de la présentation par le délégataire, qu'il y a une augmentation significative du chiffre d'affaire, c'est une bonne chose car ces dernières années, ça peinait un peu. Il a été indiqué tout à l'heure un résultat d'exploitation, de l'ordre de 14K euros, sachant qu'il y a dans le cadre de la DSP un reversement de 50% du résultat d'exploitation. Pour être totalement transparent je crois qu'il faudrait indiquer également, je parle de mémoire parce que je n'ai pas les comptes, mais je crois qu'il y a une somme qui avoisine à peu près 55K euros, somme qui est reversée au Groupe Variant, c'est-à-dire qu'il y a un véhicule juridique qui sert à exploiter uniquement le CREC, c'est totalement transparent ce qui permet de regarder et de voir que le vrai résultat d'exploitation pourrait additionner et les 14K euros et les 55K euros, si je me trompe sur les chiffres, il faut me le dire.

Monsieur le Maire

La contribution versée par la ville est de 71 950€.

Monsieur Didier Déru

Non, je ne parle pas de cela. Je parlais de la somme versée par le véhicule dont je ne sais plus comment il s'appelle au Groupe Variant.

Monsieur le Maire

Ah oui d'accord.

Monsieur Didier Déru

Je ne parle pas du tout dans ce sens là, je parle dans l'autre sens. C'est-à-dire que le Groupe Variant arrive à sortir un résultat d'exploitation de 14K euros, auxquels je rajoute les 55K euros qui proviennent d'une convention de prestation de services à leur société holding. Ce qui a été conclu à l'époque, pour leur permettre d'avoir une rémunération et ne pas partager sur cette somme là qui est parfaitement contractualisée, le résultat d'exploitation dont 50% revient à la ville de Dinan. Deuxième élément, je

crois que c'est redondant d'année en année, ça a encore été mis dans le rapport et par les délégataires, c'est la communication et c'est le nom. Brel dirait : « *Le CREC écoutez le craquer* », j'avais déjà eu l'occasion de le dire, il faudrait trouver une dénomination, certes centre des congrès mais ce n'est pas bien perçu. J'avais fait la proposition à l'époque, je le refais, je verrai bien : « Centre des Congrès, espace René Benoit ». Je le ferais chaque année. Enfin, il y a un vrai sujet sur lequel il faudra se pencher, c'est la notion d'offre globale, on a l'occasion de le voir au sein de la communication, après il y a un choix qui a été fait pour diverses raisons, il y a un public qui est un public de congressistes, le problème qu'il y a aujourd'hui, la personne qui s'occupe aujourd'hui du centre de congrès ne peut pas proposer globalement une offre globale, c'est-à-dire qu'elle propose une prestation mais elle ne peut pas vendre, elle est obligée d'avoir une collaboration avec l'office de tourisme pour vendre des nuitées d'hôtel. Dans le respect du travail de chacun, je pense qu'il serait souhaitable d'avancer sur ce dossier pour savoir s'il n'y a pas une opportunité pour booster et permettre d'avoir une offre globale. Les entreprises souhaitent avoir un seul interlocuteur et pas plusieurs.

Monsieur Bruno Bertier

Là je suis complètement d'accord avec vous, je crois qu'il faut un package, on était tous d'accord à la commission ce soir là. Pour répondre Mr Déru au début de vos propos, je n'oublie pas que vous êtes Vice-Président de Dinan Communauté, en charge du développement économique, ce n'est pas parce qu'il y a eu une erreur de départ d'affectation sur ce bâtiment qu'aujourd'hui on ne pourrait pas le faire, on va bien transférer à Dinan Communauté une piste d'athlétisme, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas transférer cet outil qui je le maintien et nous le maintenons au niveau du groupe de l'opposition, ne doit pas être à 100% à la charge du contribuable dinannais mais bien à la charge de Dinan Communauté, puisque c'est un outil de développement économique du territoire bien au-delà de notre ville. Je conçois que beaucoup de monde n'était pas élu à ce moment là, mais aujourd'hui, il est encore temps de transférer, y compris pour la bibliothèque, on fait un package.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas la même chose.

Monsieur Jean Gaubert

Moi, c'est sur la notion de package, où je me différencie sur ce qui a été dit. On sait quand même que d'une façon générale, quand les packages sont montés, il y a de la perte en ligne pour ceux qui sont les prisonniers, et les prisonniers ce sont les hôteliers. Bien évidemment celui qui veut venir ici préfère n'avoir qu'un interlocuteur, mais si c'est pour que l'interlocuteur face le business sur le dos des hôteliers, la question mérite d'être posée avant d'être résolue. Je constate, je réfléchis au dernier congrès où je suis allé en France, sur les trois ou quatre derniers, j'y vais de temps en temps, je suis allé dans deux villes où c'était l'office du tourisme qui réglait le problème, ce n'est pas Dinan, ce n'est pas des petites, c'était Bordeaux et Montpellier, ce sont les offices de tourisme des villes qui les gèrent pour cette bonne raison, qu'il en reste un peu plus pour les hôteliers quand le package est fait, on sait que quand le package est fait, c'est 50% du prix de la chambre pour l'hôtelier et le reste pour les autres.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Quelques remarques, je crois que nous reconnaissons tous que nous avons là un outil assez exceptionnel à l'échelle de Dinan, que ce soit la bibliothèque ou le centre de colloques. C'est vrai que c'est une opération qui a coûté à la ville puisque le montant de l'opération est de 13 240 000€, le montant total, si j'ajoute la bibliothèque, l'école de musique, le centre de

colloques, la mise en valeur des Catherinettes. La ville a alors bénéficié de 78% de subventions, le total des subventions s'élèvent à 10 263 000€, restent à la charge de la ville 2 977 000€ qui ont été financés par emprunt bien évidemment. J'entends bien la remarque sur la vocation intercommunale du centre de colloques, c'est un débat qu'il faudra que nous ayons notamment à la fin de la DSP, puisque nous sommes aujourd'hui juridiquement engagés avec le groupe Variant par le biais de la délégation de services publics, c'est la ville qui est signataire du contrat, par contre à l'échéance du contrat, la question se posera, de savoir si nous reconduisons la DSP ou si nous faisons évaluer le mode de gestion, dans un état comme dans l'autre, si la ville conserve la maîtrise de l'investissement ou si nous réfléchissons à transférer cet équipement ou à cogérer cet équipement, avec Dinan Communauté, mais pour le moment, nous sommes engagés juridiquement nous, ville de Dinan, c'est nous les signataires du contrat avec le Groupe Variant. Par conséquent, la question du transfert, ce n'est pas maintenant qu'elle se pose, elle se posera à l'échéance du contrat. Pour la bibliothèque, je vous rappelle quand même que la communauté de communes n'a pas la compétence de gérer la bibliothèque, si vous voulez transférer la bibliothèque à la communauté de communes, ce avec quoi je ne suis pas d'accord, il faudrait que Dinan Communauté revoit sa compétence culturelle, c'est-à-dire s'empare de la compétence lecture publique et parallèlement à cela, qu'elle décide de développer un réseau de bibliothèques sur l'ensemble du territoire intercommunal au moins qu'elle mette en réseau l'ensemble des bibliothèques avec la bibliothèque municipale, ce qui peut se faire sans que Dinan Communauté ne s'empare de cette compétence, on peut très bien entre communes décider de la mise en réseau des bibliothèques sans que l'on ait à transférer la bibliothèque à l'intercommunalité, et qui dit transfert à l'intercommunalité, dit incidence sur l'attribution de compensation de la ville. Je vous invite à aller voir le compte administratif et le montant que représente la bibliothèque, c'est vrai que c'est un coût pour la ville, si nous transférons la bibliothèque à l'intercommunalité, le coût qui apparaît au niveau du compte administratif sera déduit de notre attribution de compensation, s'il y a transfert de compétences, mais je le répète, le transfert des bibliothèques à l'intercommunalité n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour, d'autant plus que l'intercommunalité va devoir s'emparer de compétences nouvelles, je pense notamment au transport qui va être une compétence coûteuse. Par contre, je dirais que l'on peut réfléchir à mutualiser davantage notre bibliothèque à l'échelle de l'agglomération, car notre bibliothèque a été dimensionnée pour une ville de 20 000 habitants, c'est-à-dire qu'elle a des capacités d'accueil supplémentaires, mais par contre je crois que l'on est tous d'accord ici, pour s'accorder et pour reconnaître que c'est un très bel outil, et tous ceux qui visitent la bibliothèque nous disent : « vous avez là un magnifique outil ». Sur le centre de colloques, changer le nom du CREC, je crois que là aussi nous sommes tous d'accord, j'ai rappelé lors de la commission qu'il y avait dans les années 2003,2004 et 2005, une consultation qui avait été lancée auprès des dinannais pour trouver un nom à cet équipement et que cette consultation n'avait pas abouti, c'est-à-dire qu'en fait aucun nom, Annie tu pourras le confirmer, aucun nom véritablement n'avait fait l'unanimité, donc nous sommes restés avec le nom générique, le CREC. J'ai entendu la proposition de Didier Déru, pourquoi pas, tradition en principe de ne pas donner le nom des gens encore en vie, enfin pourquoi pas. Je vous invite à regarder quand même que désormais le centre de colloque s'appelle « centre de congrès » et que le Groupe Variant communique autour du concept centre de colloques et non pas CREC, et qu'aujourd'hui apparaît au fronton du centre de colloques le terme « centre de congrès » qui a été installé il y a quelques mois.

Monsieur Bruno Bertier

Mr le Maire, dans vos chiffres, dans les 13 240 000€, il y a le parking ?

Monsieur le Maire

Alors je vais y revenir au parking. Sur l'activité culturelle, c'est vrai qu'au début, il y a eu des expositions qui ont été organisées, dans un premier temps tous les ans puis on est passé à une périodicité plus

espacée. Pourquoi n'y-a-t-il plus d'exposition, pour deux raisons très simples, la première qui a été exposée par les responsables du Groupe Variant, c'est la difficile cohabitation entre le centre de congrès et une grande exposition, puisque cela disposait de faire des aménagements et rendait difficile l'utilisation des espaces, ils l'ont expliqué lors de la réunion de la commission. La deuxième raison est une raison budgétaire, la commission des finances puis le conseil municipal, lors du précédent mandat ont été amenés à débattre sur ces expositions. Si l'exposition « Camille Claudel » a été équilibrée toutes les autres expositions ont coûté à la ville et ont pesé lourdement dans le budget de la ville, de l'ordre pour certaines d'entre elles de 150 000€, c'est la raison essentielle. Camille Claudel a très bien fonctionné parce que le concept, le nom, le thème étaient porteur, mais lorsque vous proposez des expositions du style collections de passion, passion de collections, de Berger par exemple, vous vous retrouvez, si mes souvenirs sont bons, d'un déficit de l'ordre de 190 000€ pour la ville, parce qu'il y a des charges fixes quand organisez des expositions dans cet espace, d'aménagement, il faut du personnel, il faut assurer, il faut installer une climatisation, donc il y a des charges fixes qui font que de toutes façons on ne peut pas descendre en dessous. Ce qui était là au dernier mandat s'en rappelleront, c'est la raison essentielle pour laquelle un moment, en raison des contraintes budgétaires qui étaient les nôtres, on a décidé d'arrêter, c'est-à-dire de dire que la ville de Dinan n'a plus les moyens de supporter ce type d'expositions. Je constate d'ailleurs que d'autres villes aujourd'hui, en arrive à ce type de décision, je lis comme vous dans la presse par exemple ce qui se passe à Dinard. Par contre que les dinannais s'approprient davantage l'espace, je suis d'accord, il faudrait que les dinannais s'identifient à cet espace, qu'ils se l'approprient, qu'ils soient davantage ouverts sur des fêtes familiales, sur des mariages, etc. C'est aussi un bel espace même si nous constatons quelques uns dimanche, que l'acoustique était un peu difficile.

Pour le parking, le parking du centre historique n'est pas seulement utilisé par les utilisateurs du centre de congrès on est bien d'accord. Qui est nécessaire au centre de congrès mais il est en très grande majorité utilisé par des dinannais, par des riverains, par des visiteurs, par des touristes. Je vous rappelle que notamment pendant la saison estivale, il est essentiellement utilisé par les touristes et que ce parking est complet, ce ne sont pas les utilisateurs du centre de congrès, ce sont les touristes qui visitent la ville. Le montant des travaux du parking est de 5 185 000€, on a eu une subvention, petite celle-là puisque c'est une subvention granit, de 45 800€, c'est un budget annexe, je vous invite à regarder le compte administratif, vous aurez tous les renseignements, et la ville a mobilisé à l'époque trois emprunts d'un montant total de 4 760 360€ qui entraînent un montant total d'annuités de 377 640€, je vous le rappelle c'est un budget annexe, donc c'est-à-dire que les recettes de ce budget annexe sont les recettes des parkings, et la subvention d'équilibre du budget général vers le budget annexe. J'insiste sur un point, le parking du centre historique, si il est nécessaire au centre de congrès est loin d'être utilisé exclusivement par les utilisateurs du centre de congrès, heureusement. Il est de plus en plus utilisé par les dinannais, notamment par les riverains. Je constate comme vous, que le Groupe Variant a fait un vrai effort de promotion de cet espace puisque je constate que le nombre de manifestations a augmenté de 66% par rapport à 2012, on est parti de loin. Il y a là un vrai intérêt pour le développement économique de la ville, puisque ce sont des nuitées, des traiteurs qui interviennent, des chambres d'hôtel qui sont louées, ceux qui participent aux congrès, vous avez dit que vous y participiez parfois, après déambulent dans la ville, visitent Dinan, entrent dans les commerces, il y a un intérêt économique réel, je souscris à ce qui a été dit sur la nécessité d'ouvrir un bureau des congrès à Dinan, après il faut réfléchir sur la structure porteuse, l'office de tourisme pourquoi pas, on disait que pour Bordeaux et Montpellier c'était l'office du tourisme, ça peut aussi être autre chose, mais la nécessité d'un bureau de congrès justement qui améliore l'accueil des entreprises qui souhaitent organiser ce type de manifestations à Dinan. Ce sont quelques remarques que je voulais faire. Il n'y a pas de vote, c'était un porté à connaissance.

Monsieur Michel Forget

Vous n'avez pas répondu à la question de Bruno Bertier sur le portefeuille de clients.

Monsieur le Maire

Ca on ne l'a pas. On va poser la question.

Affaire n°3

OBJET/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DINAN – Rapport d'activité 2013

Rapporteur : Mme Françoise DESPRES

Suivant l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité est adressé chaque année, par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, au Maire de chaque Commune membre.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Suivant ces dispositions, vous voudrez bien trouver, ci-joint, le rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes de DINAN.

*
* *

Le compte-rendu d'activité de la communauté de communes de Dinan est présenté aux membres du conseil municipal

Monsieur le Maire

C'est assez rapide c'est le rapport d'activité 2013 de la CODI et non pas de Dinan Communauté, c'est pour cela que je vous demande une certaine indulgence, car vous savez que la CODI n'existe plus, vous avez tous eu une communication par mail, on vous a donné le document, suite à la fusion de la CODI et de la communauté de communes du Pays d'Evran (CCPE). Je vais demander à mes deux collègues Vices-Présidents, c'est-à-dire Didier Déru et Françoise Després de nous en dire un peu plus. Vous avez déjà eu une communication intéressante sur la politique de l'habitat et nous serons bien évidemment amenés à en parler

Mme Françoise Després lit l'affaire et présente le rapport d'activité de la CODI.

Monsieur le Maire

Voilà pour ce rapport de la CODI, donc je vous redis collectivité qui n'existe plus, puisque l'on parle désormais de Dinan Communauté suite à la fusion avec la CCPE. La présentation du rapport d'activité est une obligation qui doit être faite au conseil municipal, c'est la raison pour laquelle nous vous l'avons présenté. Je vous invite surtout à prendre connaissance du document, ce sera plus intéressant. Non pas que ta présentation n'était pas intéressante Françoise, mais vous en aurez plus de détails, c'est fastidieux, je reconnais que ce n'est pas facile de présenter ce rapport qui est très touffu.

Madame Françoise Després

Ceci dit par thème, il est très bien présenté dans ce document et il y a tous les détails.

Monsieur le Maire

C'est vrai et de toute façon comme il a été prévu dans notre règlement intérieur et comme nous nous sommes engagés, il y aura des débats qui seront organisés au sein du conseil municipal sur les politiques communautaires. Nous serons sûrement amenés à débattre sur les transports, de la possibilité de mettre en place un PLUI. Nous avons débattu tout à l'heure de la politique habitat, on sera amené sans doute aussi à débattre de la politique de l'eau puisque les contrats vont arriver à échéance, donc je pense que le conseil municipal sera amené à se positionner sur ce sujet pour donner mandat au représentant de la ville. Nous aurons l'occasion de revoir tous ces sujets dans ce conseil municipal. D'autres observations, d'autres questions ?

Monsieur Michel Forget

Rapidement, vous venez de faire Mr le Maire l'intervention en partie que j'aurais faite. Effectivement, on n'avait cessé y compris au mandat précédent de consacrer... Je pense que l'intercommunalité ne doit pas se limiter à un rapport d'activité. L'exercice est difficile, comment le rendre attrayant ? D'autant plus qu'il y a eu une grande réunion, assemblée au Théâtre des Jacobins récemment, je trouve dommage qu'effectivement l'intercommunalité apparaisse dans cette assemblée comme quelque chose d'assez rébarbatif, juste un exercice qu'il faut faire sans question.

Monsieur le Maire

Tu reconnaitras qu'aujourd'hui ce n'est plus le cas, on a eu un débat tout à l'heure très intéressant sur la politique de l'habitat.

Monsieur Michel Forget

Oui, mais on avait demandé et j'espère que l'on y arrivera, qu'il y ait des conseils au moins consacrés quasi exclusivement aux affaires et aux questions de l'intercommunalité. La deuxième chose, moi, ce que j'attendais et ce qu'on peut attendre d'un rapport d'activité, au-delà de l'exercice obligatoire qu'il faut présenter, effectivement c'est dans cette activité 2013, de voir quel sont les points qui concernent plus spécialement Dinan et quelle position les élus de Dinan ont été amenés et éventuellement à faire

ou à réfléchir. Je pense que c'est non seulement un rapport d'activité de l'intercommunalité, mais je pense qu'il faut que l'on arrive aussi à un compte rendu de mandat, dans cette assemblée des décisions qui sont prises puisque beaucoup de décisions sont importantes. Sur la question, j'en prends quelques uns, sur la question des déchets, par exemple il y a eu l'accès par badge dans les déchetteries, les conteneurs au port, puisqu'il faut les enlever, on va aller prochainement vers une redevance incitative et c'est déjà acté, moi j'aimerais bien que tous ces débats aient lieu. Sur l'eau vous l'avez dit, sur la politique culturelle, c'est important, c'était mis dans les perspectives 2013, c'est de rapprocher les actions au plus près de la population avec l'accroissement du territoire, ça devient un enjeu important sur l'accès à la musique aux actions culturelles pour l'ensemble des personnes sur notre territoire. Je pense que c'est tout à fait important. Enfin, pour les transports vous l'avez évoqué, mais c'était déjà mis dans les perspectives 2013, vous l'aurez noté je pense, je veux dire, on attend beaucoup de Dinan, la question du réseau de transport au niveau de l'intercommunalité est conditionné par la capacité et la volonté que va avoir Dinan et de rendre possible ce réseau de transports en communs par un nouveau plan de circulation, pour faciliter le passage des bus, etc. J'espère que cette année et ce mandat, on aura l'occasion d'y passer un peu de temps pour que l'ensemble des conseillers municipaux de Dinan puissent aussi donner leur avis et que les décisions ne se prennent par uniquement dans cette assemblée intercommunale.

Monsieur le Maire

Je m'y suis engagé.

Madame Françoise Després

Je comprends tout à fait, c'est vrai que c'est complètement insatisfaisant de le présenter de cette manière là, simplement nous l'avons découvert tard, lors de la présentation au Théâtre des Jacobins et qu'avec les services de Dinan Communauté, effectivement en terme de temps et d'organisation, dans la mesure où cela concernait la CODI et 2013, de repasser beaucoup de temps sur la présentation. L'engagement a été pris avec les professionnels de Dinan Communauté, de faire en sorte qu'à partir de 2014 on ait ce type de présentation. Comme le précisait tout à l'heure Mr le Maire, il y aura déjà des interventions qui interviendront au cours de l'année, et c'est évident que l'on fasse attention que la présentation là, soit beaucoup plus dynamique et qui permette un réel échange.

Monsieur Michel Forget

Juste, si je peux me permettre, j'oublie un domaine, le commerce, on voit effectivement que l'une des grandes missions économiques c'est tout ce qui porte sur les réserves foncières, sur la requalification d'un certain nombre de zones d'activités, sur l'urbanisation des zones d'activité. On a évoqué l'autre jour l'Aublette, je pense qu'il faut faire attention à la manière dont les choses sont aménagées de manière que l'on fasse des entrées de ville qui ne soient pas celles que l'on connaît aujourd'hui. Par rapport aux commerces, je pense qu'ici on devrait avoir un débat, sur : est-ce qu'il faut continuer à aménager des zones d'activité pour recevoir des commerces alors que le commerce à Dinan se porte pas forcément si bien que cela ? De plus, je ne pense pas que le modèle des zones commerciales en périphérie soit quelque chose tout à fait viable et fiable, quand on voit le Leclerc qui s'implante à Pluduno, etc. Tous les supermarchés font des drives, je pense que c'est un débat qui doit avoir lieu dans cette assemblée et qui n'a pas lieu à Dinan communauté, il faut le savoir, il y en aura peut-être mais vu sur la question de l'articulation sur le commerce à Dinan puis l'activité commerciale de Dinan communauté, ce débat n'a pas véritablement eu lieu.

Monsieur Didier Déru

Merci Mr le Maire, j'aurais au moins remarqué, puisque j'essayais de présenter ce rapport durant la dernière mandature, on a fait au moins un progrès, c'est que je ne le présente pas à minuit et je ne le présente pas du tout. Je voudrais juste faire deux petites précisions par rapport à ce que dit Michel Forget, c'est s'agissant du transport et du commerce, moi j'entends les discussions, je n'ai pas de soucis, sauf qu'il faut quand même regarder les compétences, la première c'est que la compétence transport est une compétence ville, nous n'avons pas au niveau de Dinan communauté la compétence transport. On s'est doté d'une possibilité d'avoir la compétence transport, il faudrait qu'il y ait des votes en ce sens et aujourd'hui, la seule collectivité qui l'ait, c'est la ville de Dinan, ça c'est le premier point, puisque c'est vrai que l'on entend tout et n'importe quoi et quand on parle de n'importe quoi, je viens au deuxième point sur le commerce. « Je voudrais bien mais je ne peux point », me dit quelqu'un, la compétence économique, alors c'est toujours agréable d'entendre ce que l'on fait, on a fait des acquisitions foncières, on a un certain nombre de choses, mais malheureusement on n'a pas la compétence commerciale, ce qui est un peu étonnant, c'est que même les élus ont la méconnaissance de cela. Aujourd'hui Dinan communauté est compétente sur tout ce qui est activité et zones d'activité, aides aux entreprises, promotion du territoire. Toutes les zones commerciales et notamment, on peut pointer quelques zones vides, je pense à Lanvallay, à Taden, ne sont pas de la compétence de Dinan Communauté. La seule chose qu'on ait pu maintenir, que l'on maintien d'un fil, c'est ce que l'on appelle une commission d'aménagement d'urbanisme commercial, ce qui permet de réunir l'ensemble des élus qui ont des zones commerciales sur leur territoire. Cette commission est réunie à chaque fois qu'il y a une demande de CDAC de façon à permettre d'entendre les porteurs de projet et de se prononcer en vote. Sauf qu'en 2009, il y a eu un changement de régime et nous sommes maintenant sur le régime de la CDAC et non plus de la CDEC, ce qui a apporté une véritable révolution, autant avant, les élus avaient un pouvoir lié à l'équilibre économique, autant aujourd'hui en terme de CDAC, ce n'est plus du tout ça qui est la règle, puisque c'est le transport et tout ce qui est développement durable autour du bâtiment. J'insiste sur ce point, puisque cela revient de façon assez récurrente, les activités commerciales ne sont pas de la compétence de Dinan communauté, on peut peut-être le regretter mais c'est comme ça. En conclusion, l'avantage aujourd'hui, c'est que l'on ne pourra plus créer de façon anarchique des zones commerciales, puisqu'elles sont fléchées au SCOT, qui devrait être totalement définitif dans peu de temps.

Monsieur le Maire

Merci. J'ai entendu toutes ces observations.

Madame Véronique Bonnefond

Juste une petite précision pour répondre à Michel Forget, je suis membre de la CDAC, et quand j'interviens à la CDAC, je peux vous assurer que j'interviens pour la défense du commerce et que je crois avoir plusieurs fois interpellé le Sous Préfet de Dinan, quand on est convoqué sur ce genre de chose.

Monsieur le Maire

C'est lui qui préside

Madame Véronique Bonnefond

Oui et je crois qu'il y est sensible. En tant qu'élu en tout cas, c'est une démarche que nous avons, nous, en amont.

Monsieur le Maire

Merci pour cette précision. Pour répondre à Michel Forget rapidement, je me suis engagé à ce qu'il y ait des débats sur les politiques communautaires, nous avons commencé par la politique habitat, il y en aura d'autres, je parlais des transports, je parlais de l'eau, etc. N'oublions pas une chose, c'est que la communauté de communes aujourd'hui, notamment depuis les élections du mois de Mars dernier, et en raison du changement de mode de scrutin, je vous rappelle que les conseillers communautaires sont aujourd'hui élus directement par les dinannais, enfin par l'ensemble des habitants de l'intercommunalité. L'intercommunalité, je dirais, même si la constitution ne le dit pas encore, mais ça va venir, elle devient une collectivité territoriale à part entière, autrement dit, nous ne sommes pas les représentants de Dinan à l'intercommunalité, nous sommes des élus de Dinan Communauté, j'insiste sur ce point, je pense que c'est très important, j'ouvre une parenthèse, je pense qu'un jour il faudra que l'on échange sur la réforme territoriale entre nous, mais on voit bien que les choses sont en train d'évoluer, c'est-à-dire que l'intercommunalité devient une collectivité territoriale à part entière qui mène ses propres politiques, et ce n'est plus comme ça a pu l'être dans le passé, ce n'est plus une fédération de communes, c'est-à-dire que ce ne sont pas les communes qui vont s'agréger pour mutualiser des moyens et puis trouver des économies d'échelle qui vont permettre de mettre en œuvre les politiques. L'intercommunalité aujourd'hui, et plus encore demain, ce n'est pas ça, elle est appelée à devenir une collectivité territoriale qui va mettre en œuvre ses propres politiques publiques et nous ne sommes pas les représentants de Dinan à l'intercommunalité, nous sommes des élus de Dinan Communauté, cela n'interdit pas bien évidemment à ce que nous ayons au sein du conseil municipal des débats sur la politique communautaire, mais faisons bien attention à ce point qui est un problème de fond.

Monsieur Michel Forget

Quand on voit le pouvoir et l'organisation, je veux dire cette question d'une entité de l'intercommunalité qui ne soit pas une fédération des communes, on voit bien que c'est en chantier.

Monsieur le Maire

On voit bien que l'intercommunalité aujourd'hui est à la croisée des chemins. Pour certains élus, l'intercommunalité est au service des communes, c'était la position de René Layon en tant que Président de l'AMF, qui a souvent dit, au sein du conseil communautaire, l'intercommunalité est au service des communes. Pour d'autres, au contraire, l'intercommunalité est appelée à devenir une collectivité territoriale de plein exercice, qui doit mener ses propres politiques publiques, en lien avec les communes dans le cadre du bloc communal, et on voit bien que ce débat sur l'ensemble du territoire national est en devenir. Ce qui fait que dans certaines communautés de communes ou d'agglomérations, la conférence de maires a disparu et c'est le bureau de l'intercommunalité qui décide, les Présidents et les Vices-Présidents. Pour l'extension des périmètres, puisque la loi n'a pas encore tranché sur 20 000 ou pas 20 000 habitants, il y a une réunion de la CDCI en fin de semaine, on voit bien que l'on va nous inviter à faire grossir nos intercommunalités, et on va sûrement demander à Dinan Communauté d'accueillir d'autres communautés de communes, et on voit bien lesquelles sont visées sur le territoire, on pourrait se retrouver à terme sur le Pays de Dinan, on en reparlera car nous serons amenés à en délibérer, on pourrait se retrouver à terme sur le pays de Dinan avec deux

intercommunalités, Dinan Communauté et Plancoët, Plélan, Matignon, on pourrait se retrouver avec ce schéma là, mais il y a un vrai débat de fond sur l'avenir de l'intercommunalité et au-delà sur la réforme territoriale.

Madame Françoise Després

En complément de ce que Mr le Maire donnait comme information, au niveau plus global, c'est vrai que l'on a un contraste entre la réalité et on le voit dans les commissions au niveau de Dinan Communauté, pour prendre celle que je préside au niveau de la culture, déjà pour les élus de chaque communes de passer de ce stade d'être simplement représentant de sa commune pour venir chercher « sa petite subvention » et de passer à l'idée d'avoir un projet global au niveau Dinan Communauté. On a tout un travail à faire, puisqu'on doit aller vers le Grand Dinan, on sait bien que c'est important de passer au niveau des élus de chaque commune, pour arriver à passer ce cap là et aller jusqu'au pallier présenté par M. le Maire.

Monsieur le Maire

Merci Françoise pour la présentation difficile. Je vous invite à prendre connaissance du document que vous avez reçu par mail, si vous le souhaitez on pourra faire un tirage papier, vous vous adressez à Isabelle, mais à l'heure du développement durable, je ne suis pas sûr que ce soit nécessaire. Il n'y a pas de vote, c'était une information.

Affaire n°4

AGENDA 21- Actions prioritaires

Rapporteur : M. le Maire

Voté le 3 octobre 2013 par le Conseil Municipal, l'Agenda 21 de Dinan se décline concrètement depuis maintenant un an. Cette feuille de route pour un développement durable local, construite avec les dinannais, a été mise à jour par le Comité de Pilotage Agenda 21 du 4 septembre dernier. L'objectif était de programmer dans le temps la mise en œuvre des projets, au regard des nouveaux enjeux et des priorités politiques définies.

La stratégie adoptée s'appuie sur 4 grands objectifs :

- préserver et valoriser les patrimoines ;
- moderniser Dinan ;
- Dinan exemplaire et responsable ;
- renforcer le Mieux vivre ensemble.

Désormais, 15 actions sont désignées comme prioritaires. Elles figurent dans le document ci-joint.

Un calendrier de mise en œuvre des actions sera prochainement proposé au Comité de Pilotage.

*
* *

Suite à la réunion du comité de pilotage de l'Agenda 21, en date du 4 septembre 2014,

Il vous est proposé d'adopter ce programme d'actions prioritaires.

*
* *

Le conseil municipal décide à **l'unanimité** d'adopter cette disposition.

Monsieur le Maire lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Je précise également qu'il a fallu mettre ce programme d'actions en lien avec le programme pluriannuel d'investissements qui sera décliné tout au long de ce mandat et le programme d'actions Agenda 21 et PPI qui vont bien évidemment s'enrichir l'un et l'autre. Le fait que nous ayons retenu des actions prioritaires, bien évidemment n'emporte pas pour conséquence de mettre les autres actions de côté, simplement on met l'accent sur un certain nombre d'actions que nous considérons comme étant prioritaires. Je demande maintenant à Simon Marois, de vous donner davantage de précisions et d'explications sur ces actions prioritaires retenues par le comité de pilotage.

Monsieur Simon Marois

Bonsoir à tous, je serai bref, avant de vous présenter ces quinze actions prioritaires, je voulais juste vous dire que la démarche Agenda 21 a permis en interne d'intégrer petit à petit une culture « développement durable », c'est quelque chose qui prend du temps, ça se met en place tout doucement, de favoriser également une certaine transversalité, notamment dans les projets plus globaux. Pour ce qui est des actions prioritaires, je les décline une à une, je passerai plus vite sur certaines puisqu'elles ont déjà été abordées ce soir. Nous avons dans l'axe 1, qui concerne le patrimoine, trois actions prioritaires, la première consiste à la mise en place d'un outil de protection du patrimoine et de valorisation sur l'ensemble du territoire, rapidement cet outil, il est déjà clarifié ce sera une AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine), le périmètre reste encore à être défini, l'idée étant d'avoir une zone de protection du patrimoine élargi autour du secteur sauvegardé, qui sera lui également amené à être révisé. Le conseil municipal sera amené à s'engager sur ce projet d'AVAP, qui sera donc une zone tampon entre le secteur sauvegardé et le reste du territoire. Egalement dans ces actions prioritaires de l'axe 1, le renouvellement de la convention du label « Ville d'Art et d'Histoire », la convention date de 1986, il est donc important d'envisager le renouvellement, d'autant plus que la ville de Dinan fait partie des bons élèves vis-à-vis de la DRAC aujourd'hui en Bretagne, avec un certain nombre d'actions qui ont été menées depuis plusieurs années, la création du CIAP et toutes les actions qui peuvent être menées autour de ce centre d'interprétation de l'architecture

et du patrimoine, les nombreuses actions éducatives, et puis le succès des différentes animations qui ont été mises en place par le service ces derniers temps, le renouvellement de la convention sera dans la logique des différentes actions menées depuis plusieurs années. Autre action prioritaire de l'axe 1, la lutte contre le logement vacant, je serai très bref sur cette action puisque nous en avons déjà parlé tout à l'heure, insister uniquement sur l'idée de complémentarité entre Dinan Communauté et la ville, aujourd'hui, on réfléchit à un dispositif de lien le plus efficient possible entre le terrain, les propriétaires et Dinan Communauté, puisqu'aujourd'hui, certes Dinan Communauté met en place un dispositif d'accompagnement, de conseil, de diagnostic, etc. On se rend compte souvent que le lien, ne serait ce que l'information, le repérage, Stéphanie tout à l'heure parlait du repérage, c'est une action qui sera menée en complémentarité dont les services de la ville pourront être partenaires de façon précise. On soutiendra Dinan Communauté sur la démarche de communication puisqu'on se rend compte bien souvent qu'il est nécessaire d'avoir différents angles d'attaque.

Sur l'axe 2, vous avez plusieurs actions, dont une concernant l'entretien de cheminements piétons, le fait de garantir leur pérennité et d'en créer de nouveaux, juste vous dire qu'il y a eu un diagnostic de créé cet été et qu'il y a un certain nombre de cheminements qui ont été ouverts, et que d'autres cheminements sont amenés à être ré-ouverts dans les mois à venir, certains nécessitant plus d'étude et plus de budget que d'autre, les choses se mettront en place petit à petit. Il y a d'ors et déjà un certain nombre de cheminements qui ont été ré-ouverts et une réflexion en cours sur la valorisation en terme de réflexion que l'on peut faire sur ces réouvertures en lien avec les partenaires locaux qui diffusent déjà de l'information à ce sujet. L'action n°13 concerne la mise en œuvre d'une gestion différenciée et écologique des espaces verts, pareil on est sur un projet au long cours sur lesquels les services de la ville n'ont pas attendu l'Agenda 21 pour agir, l'idée de réduire les produits phytosanitaires, d'avoir une gestion plus moderne, etc. Ce sont des choses qui sont menées depuis plusieurs années. On a également eu cette année une expérimentation avec la fauche tardive qui a été mise en place sur une quinzaine de sites, et qui a été globalement très satisfaisante, c'est une démarche qui se poursuit, l'Agenda 21 vient appuyer cette démarche et vient rappeler aussi qu'un certain nombre de dispositifs règlementaires incitent la ville à aller dans ce sens là. Il y a notamment un programme de sortie des phytos qui est en préparation et sera amené à être mis en place rapidement.

L'action n°19 concerne une autre politique menée par Dinan Communauté et dans laquelle la ville de Dinan s'inscrit en complémentarité, c'est là l'amélioration du dispositif de gestion des déchets, aujourd'hui les liens se renforcent entre la ville et Dinan Communauté ne serait ce qu'en terme de dialogue avec les services et aussi les élus, dans une optique d'optimiser les services rendus aux habitants, des rencontres sont prévues avec les commerçants dans les semaines à venir, et puis une réflexion va aussi s'ouvrir sur l'implantation des futurs conteneurs enterrés. Cela peut paraître redondant comme ça, mais ce lien entre Dinan et Dinan Communauté sur ces politiques qui sont certes portées par la communauté de communes nécessitent un vrai relai sur le terrain et aujourd'hui, ce relai est en train d'être renforcé au niveau technique notamment.

L'axe 3, j'ai identifié cet axe comme prioritaire quasiment dans son ensemble puisqu'il s'agit de la refonte du plan de déplacement, ce n'est pas comme cela qu'il a été écrit lors du comité de pilotage, mais effectivement le comité de pilotage a souhaité globalisé au niveau du plan de déplacements et de rendre prioritaire cette action en y intégrant un panel d'actions qui constituent quasiment et exclusivement l'axe 3. La construction et la mise en œuvre d'un plan de déplacement sera donc prioritaire sur le mandat, vaste chantier débuté au printemps par une réflexion en interne et désormais étudié ou en phase de l'être en commission d'urbanisme. L'objectif étant que ces mesures soient étudiées durant l'hiver, soumises à la population, les phases de concertation dont les contours et les détails seront à définir en commission pourraient être envisagées au printemps pour des mises en œuvre de nouveautés à la fin du printemps, début d'été. Le plan de déplacement est également un programme important sur le mandat.

On passe ensuite à l'axe 4 avec deux actions importantes, le fait de concerter les citoyens en amont des projets, cette action reste encore à structurer et à être mise en place de façon plus régulière. On a

déjà un certain nombre d'initiatives en cours, j'ai évoqué les déplacements tout à l'heure, sur la gestion des déchets, il y a aussi une démarche de concertation qui est renforcée et puis la politique de la ville nous amènera à mener de la concertation spécifique.

L'action 38 concerne l'accompagnement et le montage de projets à l'initiative des jeunes, aujourd'hui, le groupe jeunesse travaille sur l'organisation des assises de la jeunesse, qui sont programmées pour 2015, ce groupe réunit au-delà des élus des acteurs clés sur la thématique et coordonne depuis le mois de septembre une large consultation des jeunes qui, sous différentes formes permettra d'être à l'écoute de la jeunesse de Dinan, de mieux structurer la politique jeunesse pour répondre et soutenir les initiatives des jeunes, c'est un projet qui est en cours également, la consultation devrait se poursuivre à la fin de l'année pour une mise en œuvre des assises l'année prochaine.

Je poursuis avec l'action 44, qui nécessite d'être encore précisée, formalisée, structurée, il s'agit des renforcements du lien social et de la diffusion du développement durable via les associations. Je ne m'étends pas là-dessus, aujourd'hui des associations sont les relais d'un certain nombre d'actions ou de dispositifs, l'action a vocation de développer un peu plus ce volet là.

L'action 47 concerne l'aménagement du quartier de la gare avec l'objectif à terme d'avoir un éco-quartier du moins un quartier aménagé de façon durable, l'objectif reste aujourd'hui d'aménager de façon globale et de façon cohérente le quartier en connectant les différents quartiers alentours et en cohérence avec les différents projets de la ville actuels. Les discussions sont en cours avec RFF et la SNCF, ces discussions sont soutenues par la région, le département et Dinan Communauté, le projet d'aménagement englobe également le stade Maurice Benoit et le projet de transport intercommunal évidemment. Les travaux qui s'achèvent eu niveau de la gare routière sont les premières étapes de ce qui deviendra à terme un réel pôle d'échanges multimodales, donc c'est dans cet esprit là que les réflexions sont menées aujourd'hui.

Une action également sur l'instauration d'un débat sur le Grand Dinan, je n'y reviens pas, Mr le Maire l'a évoqué tout à l'heure, ça reste évidemment l'une des priorités de l'Agenda 21.

Pour finir, deux actions dans l'axe 5, une qui concerne le volet énergie de l'Agenda 21, on est encore sur une démarche qui reste à préciser, c'est un programme au long cours, établir un plan pluriannuel de réduction des consommations énergétiques et de recours aux énergies renouvelables, juste vous préciser qu'aujourd'hui on a un diagnostic des bâtiments qui a été réalisé cet été, qui nous donne une vision plus claire de toutes les améliorations et de toutes les rénovations qui sont envisageables. On a également un partenariat avec le SDE qui nous a amené à engager la ville dans un groupement de commandes pour le gaz dès l'année prochaine et très probablement en 2016 pour l'électricité, avec des économies non négligeables à la clé, le SDE nous apporte des chiffres départementaux de 20% d'économie, sur le gaz, on ne sait pas si ce sont des chiffres qui concerneront Dinan mais en tout cas ce genre de partenariat représente une des actions qui permettront à la ville de faire des économies, les rénovations en sont une, les partenariats et les groupements de commandes un autre.

Pour terminer, l'action 57, qui vise à généraliser une commande publique responsable, tout simplement la ville a un impact via ses marchés, via ses achats, il est rappelé via l'Agenda 21 l'importance de pouvoir agir dans le sens du développement durable via la commande publique. Encore une fois, c'est une démarche progressive qui mettra du temps à se mettre en place, parce que l'enjeu souvent dans ces cas là, c'est d'avoir un temps de réflexion sur les besoins, c'est une réflexion qui n'est pas évidente à mettre en place, on a aujourd'hui une initiative qui est plutôt encourageante, la cuisine centrale de Dinan a remis à plat l'ensemble de ses produits d'entretien, avec une bonne satisfaction sur le projet, même si ça nécessite sur le terrain des équipes bien plus impliquées qu'avant, qui sont plus présentes sur les remontées des insatisfactions, cela nécessite également un fournisseur bien plus à l'écoute et réactif pour adapter ces nouveaux produits aux réelles exigences du service. Toujours est-il que ça fonctionne, puisqu'on arrive à faire évoluer nos pratiques.

Monsieur le Maire

Merci pour cette présentation synthétique. Y-a-t-il des questions ou des observations?

Madame Odile Miel-Giresse

C'était juste pour ajouter un petit élément par rapport à l'action 54, Mr Hellio et moi-même avons rendez-vous la semaine prochaine avec notre correspondant du SDE pour réfléchir sur le dossier de l'éclairage public.

Monsieur Didier Déru

Je remercie Simon Marois pour la qualité de son exposé, j'aurais deux questions. Ça avait fait l'objet de débat lors de conseils municipaux antérieurs où nous n'avions pas une clarté d'exposé aussi limpide que ce soir, la fiche 23, le potentiel énergétique des eaux souterraines est supprimé, je voulais savoir pourquoi ? S'il y a une explication. Je voulais également savoir quel était le devenir des ruches citadines de Mr Henry ?

Monsieur le Maire

Elles butinent et ne sont pas détruites par les frelons asiatiques. Nous avons beaucoup de nids de frelons asiatiques sur Dinan, et avec la chute des feuilles nous constatons l'étendu des dégâts. Il faut savoir que nous produisons du miel et que notre production est remise aux écoles, il est servi à la cantine centrale.

Monsieur Simon Marois

Pour répondre à Mr Déru, effectivement un certain nombre d'actions ont été fusionnées avec d'autres, pour plus de clarté et d'autres qui ont été supprimées. Pour l'action 23, il s'agit d'une action qui a toujours été assez floue et surtout qui nécessitait des frais démesurés en terme de diagnostic, c'est-à-dire, utiliser l'énergie liée aux nappes souterraines, c'est possible aujourd'hui, mais il faut sonder à plusieurs reprises, ça représente des coûts démesurés et le consensus du comité de pilotage a été de dire que cette action là n'était pas suffisamment portée pour la mettre en œuvre.

Monsieur le Maire

Et extrêmement coûteuse à mettre en œuvre.

Monsieur Simon Marois

Par ailleurs, c'était une action fortement portée par le pole cristal, c'était intéressant mais voilà. Pour les ruches, très sérieusement, il est envisagé de les déplacer pour quelles soient visibles par la population, et pour valoriser les efforts qui sont faits dans la commune dans ce volet là, on réfléchit à un endroit.

Monsieur Michel Forget

Merci à Simon Marois pour cette présentation, juste deux ou trois observations. Je l'avais dit en comité de pilotage, je regrette qu'après la démarche qui avait été initiée, très participative, avec des ateliers, c'est sans doute un petit peu un temps de maturation, mais je ne voudrais pas que le soufflet retombe, et qu'effectivement on ait du mal à enclencher une dynamique participative, car il faut se rappeler que toutes démarches Agenda 21, c'est rappeler d'ailleurs dans l'axe 4, fiche 37, concerter les citoyens en amont des projets, je pense que cette démarche participative est très importante, je pense qu'il faudrait quand même aussi apporter beaucoup d'attentions à cette action 37. On voit bien que l'axe 3, vous l'avez indiqué Mr Marois, effectivement il a une importance tout à fait évidente et stratégique, c'est le plan de déplacement, le plan de circulation, l'articulation avec le projet, on l'a évoqué tout à l'heure avec le transport en commun, je m'excuse, j'ai manqué de vigilance sans doute lors du comité de pilotage, mais je ne vois pas pourquoi on dit : « optimiser le Dinan Bus », c'est-à-dire que pour moi, s'il y a un réseau de transport Dinan Communauté, il n'existe plus le Dinan Bus, c'est plutôt comment s'inscrire ? Je dis ça, puisque c'est lu et communiqué à l'extérieur et je pense qu'il ne faudrait pas que l'on fasse du dinano-centrisme.

Monsieur le Maire

Si si.

Monsieur Michel Forget

Ca me paraît très important. Sur l'axe 5, là également je voudrais des précisions, sur la fiche 47, développer un éco-quartier autour de la gare, ça figurait dans votre programme municipal Mr le Maire, on en parle régulièrement de cet éco-quartier, je crains que ce ne soit de la communication et de l'affichage. Je m'explique, si les terrains qui peuvent être aménagés sont simplement les terrains existants appartenant à RFF, etc. Ce sont des bandes le long de la voie ferrée et je ne vois pas, quand il faudra avoir les contraintes de parking pour la gare que demande la Région, je ne vois pas trop avec toute l'emprise qu'il y a sur la gare routière actuellement, je ne vois pas trop l'éco-quartier au sens qu'il y a de l'habitat, des commerces, etc. L'éco-quartier pour nous n'a de sens que si effectivement, on intègre et Mr Marois l'a évoqué, toute l'emprise du stade Maurice Benoit, or on apprend dans la presse que la piste d'athlétisme se ferait, et que c'est Dinan Communauté qui la prendrait en charge, moi je n'ai pas souvenir qu'il y est eu un débat là-dessus à Dinan Communauté, ça m'a peut-être échappé, donc ma question, c'est que s'il y a des choses déjà fixées et datées pour le stade Maurice Benoit, on peut toujours appelé ça un éco-quartier mais je pense que ça risque de devenir très restreint et ça risque de devenir de la circulation, du stationnement, l'aménagement de l'esplanade de la gare. Je ne voudrais pas que l'on se paye de mots autour de l'Agenda 21 et que l'on baptise des choses d'éco-quartier.

Monsieur le Maire

Je vais laisser Mme Miel-Giresse évoquer le quartier, je répondrais sur quelques points tout à l'heure. Je vous rappelle que cette notion d'éco-quartier sur la gare, c'est une proposition citoyenne qui a été faite à l'occasion de la concertation qui a précédé l'adoption de l'Agenda 21.

Madame Miel-Giresse

Effectivement, le terme d'éco-quartier est une véritable définition d'un point de vue urbanistique, puisque le projet n'est pas arrêté à l'heure actuelle, on en parlait d'ailleurs à la dernière commission de l'urbanisme, je vous rejoins sur ce fait que le terme d'éco-quartier mis comme cela n'est pas forcément

approprié, dans le sens où on n'a pas arrêté un projet d'aménagement sur un type d'éco-quartier, en terme de notion urbanistique, si on suit la définition stricte de ce qu'est un éco-quartier. Concernant le quartier de la gare, l'aménagement va au-delà, on parle du stade Maurice Benoit, si on prend au niveau de l'esplanade, on ne s'arrêtera pas à l'esplanade, on prendra en compte aussi la rue Carnot et tout le quartier qui est avoisinant. Vous parlez du stade, mais il n'y a pas que le stade qui sera considéré. Par rapport au projet du stade, à ce moment là si Mr Jouneau peut intervenir ?

Monsieur Matthieu Jouneau

Juste pour signaler, la piste d'athlétisme est déjà existante au stade Maurice Benoit, il ne s'agit pas d'implanter une piste d'athlétisme, il s'agit simplement de renouveler une piste d'athlétisme quasiment identique, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a six couloirs et on aurait toujours si je ne me trompe pas six couloirs, il s'agit tout simplement de la réfection de la piste d'athlétisme et après, on peut toujours avoir une réflexion sur les abords du stade dans le cadre d'un projet d'urbanisme.

Monsieur Jean Gaubert

Je ne comptais pas intervenir mais c'est ce que dit Matthieu Jouneau qui m'inquiète un peu. Je vois d'abord qu'on avait tout un espace qui méritait un aménagement, c'était le nord et le sud de la gare, on a déjà opéré le sud avec le parking que l'on a fait sans avoir eu la réflexion tout autour.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas tout à fait vrai.

Monsieur Jean Gaubert

Si c'est vrai Mr le Maire, la preuve c'est qu'elle n'a pas encore été faite donc vous ne pouvez pas dire qu'elle a été faite au nord de la gare puisqu'elle n'est pas faite, donc on a bien décidé de faire ça sans regarder ce que l'on va faire autour. Deuxième élément, j'entends dire maintenant que l'on va refaire la piste avant de se poser la question de l'emplacement exact de l'ensemble des équipements y compris du fait que les tribunes et les vestiaires qui existent, il faudra bien un jour savoir quel sort on va leur faire. Il serait quand même intéressant que l'on ait un projet global avant de commencer par dire on va refaire la piste là où elle était.

Monsieur le Maire

Je vous rassure, ce projet global, Dinan Communauté va le faire, c'est-à-dire qu'il va y avoir une réflexion qui va s'engager sur le devenir du stade, à la fois sur la réfection de la piste d'athlétisme et sur le devenir des vestiaires, des tribunes, etc.

Monsieur Bruno Bertier

Mr le Maire ça a évolué puisqu'en commission des finances, ce n'était pas vos propos et ça ne date pas de si vieux.

Monsieur le Maire

Me permettez-vous de terminer ? Donc je disais que Dinan Communauté va travailler sur plusieurs hypothèses, je me permets de vous préciser une chose, c'est que nous avons besoin sur le territoire de

la ville de Dinan d'une piste d'athlétisme. Pourquoi ? Parce que cette piste d'athlétisme est en priorité utilisée par les lycéens et les collégiens, et les collèges et les lycées, ils ont où ? Ils sont sur le territoire de la ville de Dinan et les collégiens et lycéens vont à pieds au stade. C'est un équipement structurant à l'échelle du pays de Dinan, nous avons besoin sur le territoire d'une piste d'athlétisme. Deuxième point, je suis d'accord, tout cela doit bien évidemment s'inscrire dans un projet d'aménagement global, qui dit implantation ou développement d'un stade sur l'espace Maurice Benoit, dit qu'il y aura besoin de stationnements supplémentaires. Enfin, sur le quartier de la gare, clairement c'est un projet global, ce n'est pas le stade ici, les terrains SNCF ici, la rue Kitchener là, c'est un projet global, qui est nécessaire. Nous sommes aujourd'hui en discussion avec le Conseil Régional, avec RFF, avec la SNCF, sur le devenir des terrains SNCF, avec des contraintes qui s'imposent à nous, c'est qu'aujourd'hui la SNCF et RFF ont besoin d'une partie de ces terrains, pourquoi ? Tout simplement parce qu'ils ont un projet de rénovation de la ligne entre Pleudihen et Dol dans un premier temps, puis dans un second temps entre Dinan et Plancoët, puis au-delà après Lamballe et que Dinan a la chance ou le malheur, selon les avis des uns et des autres, de se trouver au milieu du dispositif, et donc d'être identifiée par la SNCF et par RFF comme une base nécessaire à ces travaux. Bien évidemment nous sommes aujourd'hui contraints par les exigences du propriétaire, car c'est la SNCF qui est aujourd'hui propriétaire de ces terrains, nous sommes propriétaires des espaces publics, qui sont : la place du 11 Novembre, la rue et les espaces qui ont été aménagés pour accueillir la gare routière et puis du stade Maurice Benoit. Troisième élément de réponse, sur les aménagements qui ont été faits à la gare, on aura l'occasion de débattre de tout cela, on ne va pas ouvrir à 23h un débat sur ce quartier, sur les espaces qui ont été aménagés au sud, pour accueillir la gare routière. Il était indispensable, pour des raisons de sécurité, de se doter d'une gare routière digne de ce nom, nous ne pouvions pas continuer raisonnablement à accueillir des bus ou des cars de transport scolaire dans les conditions dans lesquelles on les accueillait jusqu'à présent, nous allions au devant d'accidents gravissimes, les cars reculaient au milieu des enfants, des collégiens et des lycéens. Reconnaissons que les aménagements qui ont été faits sont des aménagements qui assurent la sécurité des enfants. La question pouvait se poser d'implanter la gare routière au nord des voies, mais je vous rappelle que la SNCF exigeait, si la gare routière était implantée au nord, que la collectivité aménage un passage souterrain ou une passerelle piétons aux normes TGV, c'est-à-dire au minimum je l'ai demandé à Gérard Lahellec, le Vice Président du Conseil Général : « ça coûte combien ? », il m'a dit : « 6 millions d'euros au minimum », compte tenu de la surface qui fallait couvrir, mais la SNCF nous avait bien dit : « il est hors de question que vous aménagiez au nord une gare routière et que les enfants traversent le passage à niveau ». Il y avait un autre problème de manœuvres des cars pour sortir entre la rue du Capitaine Hesry et la rue Bertrand Robidou, il y avait donc là un carrefour à aménager, donc ce sont aussi ces contraintes là auxquelles nous avons dû faire face. Maintenant est-ce que la solution est pleinement satisfaisante, peut-être pas, mais au moins elle assure la sécurité des enfants et je dirais que globalement les échos que j'ai, c'est que c'est particulièrement bien perçu, ça donne aujourd'hui de la vie au quartier, que l'on s'inscrit dans la perspective du pôle d'échanges, à la fois multimodal (trains, bus) et dans la perspective d'accueillir à cet endroit le pôle d'échanges du futur réseau du transport en commun, mais je le répète, nous aurons l'occasion de débattre de tout cela, nous aurons des décisions à prendre sur le quartier de la gare, puisqu'il nous faudra nous positionner lorsque nous aurons les propositions définitives de la SNCF et de RFF. Je le dis clairement, je salue la façon dont le Conseil Régional, notamment en la personne de Gérard Lahellec nous accompagne sur ce dossier, nous avons là un élu qui fait preuve d'une grande compétence, d'une grande maîtrise de son dossier, je dois le dire, j'ai à côté de moi un partenaire fiable et solide qui nous permet d'avancer.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce sujet ? Je propose que nous votions, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Je considère que c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Affaire n°5

POLITIQUE DE LA VILLE- Poste de chargé de mission

Rapporteur : Mme Anne-Sophie GUILLEMOT

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et la cohésion sociale a pour objectif de définir les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui se substitue aux zones urbaines sensibles (ZUS) , aux zones de redynamisation urbaine (ZTI) et aux quartiers urbains de cohésion sociale (CUCS).

Le ministère de la Ville a rendu public le 17 juin dernier cette nouvelle géographie de la politique de la ville qui s'appuie sur un critère unique et quantifiable de revenu des habitants.

Ce sont ainsi 1 300 quartiers qui ont été identifiés sur le territoire national dont une partie du quartier de la Fontaine des Eaux à Dinan.

Un contrat de ville devra être conclu entre l'Etat, Dinan Communauté et la ville de Dinan pour la fin juin 2015. Ce contrat prendra en compte un certain nombre d'actions qui seront de nature à améliorer la vie de ce quartier, dans différents domaines : l'emploi, les transports, l'éducation, la culture, la vie quotidienne, ...

Il sera élaboré par un comité de pilotage et un comité technique interviendra sur les trois thèmes suivants :

- la cohésion sociale ;
- la cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- le développement économique et l'emploi.
-

La démarche devra être participative et associer étroitement les habitants du quartier ainsi que le tissu associatif. Un diagnostic territorial participatif devra être établi.

La thématique de la prévention de la délinquance devra aussi être intégrée

L'animation du dispositif pourrait être confiée à un chargé de mission qui interviendrait pour une durée limitée à 6 mois, correspondant à l'élaboration du contrat. Il interviendrait à la fois sur la politique de la ville et sur celui de la prévention de la délinquance.

L'Etat peut attribuer une aide de :

- 10 000 € au titre de la politique de la Ville ;
- 5 000 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

*

* *

Il vous est ainsi proposé :

- 3) de créer un tel poste de chargé de mission, pour une durée de 6 mois, correspondant à un grade de catégorie A de la filière administrative ;
- 4) de solliciter de l'Etat les subventions indiquées ci-dessus.

*

* *

Le conseil municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions.

Monsieur le Maire

Nous en arrivons à l'affaire n°5, je pense que maintenant ça va aller beaucoup plus vite, sur la politique de la ville et le poste de chargé de mission, en l'absence d'Elisabeth Cassany, je vais demander à Anne-Sophie Guillemot de rapporter l'affaire et j'aurai quelques précisions complémentaires à vous donner.

Anne-Sophie Guillemot lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci Anne-Sophie, quelques précisions sur ce poste, limité à six mois, je le précise, donc il ne s'agit pas de pérenniser ensuite le poste, puisque la mission sera ensuite accomplie par nos services et en particulier par Marie-Agnès Richard qui est actuellement en charge de la jeunesse et qui suivra aussi ce dossier à l'issue de la mission du chargé de mission. Nous avons l'obligation de faire ce diagnostic, ça nous est imposé par le Ministère dans la mesure où nous sommes éligibles à la politique de la ville. Nous avons le choix entre : recruter un chargé de missions ou choisir un cabinet, j'ai demandé aux services d'estimer le coût des deux, je me suis rapproché des services de l'Etat, un cabinet ça coûte entre 25 000 et 30 000€ HT, le coût d'un poste d'un chargé de mission pour six mois coûte environ 16 000€, comme vous le constaterez entièrement subventionné, comme vous le constatez, nous bénéficions de 15 000€ de subvention, 10 000€ au titre de la politique de la ville et 5 000€ au titre du FIPD, puisque l'Etat a accepté que nous fusionnions les deux diagnostics, c'est-à-dire que nous avons un diagnostic à faire à la fois au titre de la politique de la ville et au titre de la prévention de la délinquance dans la perspective de la relance du comité intercommunal de prévention de la délinquance, nous sommes tenus de mettre à Dinan un comité local de prévention de la délinquance. Pour pouvoir mettre en place ce comité local de la délinquance, nous sommes tenus d'avoir un diagnostic. C'est dans cette perspective qu'il vous est proposé de recruter ce chargé de mission, je précise bien et il sera bien précisé au candidat que nous recevrons, que c'est une mission, un CDD de six mois et nous bénéficions donc de 16 000€ de subvention pour pouvoir assurer ce diagnostic. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Madame Camille Meunier

Merci Mr le Maire pour ces précisions par rapport à ce poste là, nous avons quelques questions, par rapport aux missions qui sont attendues, d'après ce que vous et Mme Guillemot avez indiqué, sur la réalisation du diagnostic, la réalisation du dispositif le temps des six mois, j'imagine la concertation à réaliser, les compétences qui seraient requises et le type de poste qui est ouvert en face, c'est-à-dire que c'est un poste de chargé de mission, et c'est un grade de catégorie B filière animation qui est ouvert. Vous avez bien indiqué que c'est un temps restreint de six mois, et que c'était clair pour vous qu'après la suite serait prise par Marie-Agnès Richard, ne serait-il pas plus intéressant d'avoir dans ce cas là plutôt un poste de catégorie A et cela permet de toucher des candidats qui ont de l'expérience, parce que là, sur un catégorie B, vous allez toucher des jeunes qui sortent de formation ou d'études et compte tenu du challenge et des six mois à respecter et des compétences requises, ça me semble sous évalué. Par rapport à cela, on va vouloir un mouton à cinq pattes qui a de l'expérience et qui soit en mesure de faire cette concertation, ça serait intéressant de le basculer en catégorie A, c'est un poste de chargé de mission.

Monsieur le Maire

Je suis assez d'accord. Pourquoi B ? Tout simplement parce que Marie-Agnès Richard est à un poste de catégorie B, on s'est un petit peu fixé sur le poste de Marie-Agnès, mais je souscris à votre analyse.

Madame Camille Meunier

Les compétences sur ce one shot de six mois et du dossier ne sont pas les mêmes attendues, c'est la première remarque. Dans la mesure où ça va être un contrat conclu entre l'Etat, Dinan Communauté et la ville de Dinan, on aurait voulu savoir quel était l' élu référent pour Dinan, j'ai cru comprendre que c'était Elisabeth Cassany et donc quelle commission ? Vous avez indiqué qu'il y avait un certain nombre de réunions et de cession de formation qui avaient été organisées, comment est-ce qu'au niveau des élus nous allons être associés ? Puisque pour le coup, il n'y a aucun membre du groupe qui ne l'a été, on trouve que c'est une démarche intéressante qui est importante pour Dinan, on aurait aimé que ce soit vu. On avait évoqué une question transversale qui aurait pu toucher plusieurs commissions, mais ça serait peut-être bien qu'il y en ait une qui soit le pivot.

Monsieur le Maire

Le comité de pilotage n'a pas encore été mis en place, puisque pour l'instant, nous en sommes à des réunions techniques avec les services de l'Etat, nous avons eu que très récemment des précisions sur la déclinaison de la politique de la ville et nous n'avons pas encore tous les éléments. Nous ne connaissons pas aujourd'hui, par exemple, les moyens financiers qui seront mobilisés, hormis les subventions que j'ai évoqué, donc pour l'instant nous avons eu des réunions techniques avec les services de l'Etat, il y aura la mise en place d'un comité de pilotage, bien évidemment que vous y serez représentés.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Peut-être pour être un peu plus précise sur la terminologie de réunions/formations, ces réunions/formations sont à destination des élus référents de la ville, en particulier il y a eu une réunion importante à Nantes avec un certain nombre de sociologues, d'universitaires, d'intervenants dans le domaine qui ont cadré les objectifs de la politique de la ville, il y a aussi réseau ville qui est très actif au niveau de tout le volet réussite éducative, qui faisait partie des programmes. Pour l'instant, nous en sommes au stade de l'information et de réunions pour les élus référents.

Madame Camille Meunier

Justement je rebondis, si à un moment il y a un comité de pilotage constitué, ce serait bien que l'on ait tous le même niveau de formation, que vous puissiez nous faire bénéficier des formations et des réunions que vous avez suivies, pour que derrière lorsque l'on parle d'un terme, je sais que moi ce n'est pas forcément la question de la politique de la ville, je ne suis pas une experte, mais c'est vrai qu'à un moment, on utilise les mêmes termes avec les mêmes notions derrière.

Monsieur Didier Déru

Pour la limite du quartier prioritaire, la piscine Caneton est dedans ?

Monsieur le Maire

Oui la piscine Caneton est dedans, ce qui n'est pas sans incidence et sans intérêt.

Monsieur Didier Déru

Ce n'était pas une question anodine.

Monsieur le Maire

Ce qui n'est pas sans incidence et sans intérêt sur l'avenir de la piscine Caneton. Nous serons amenés à en reparler. Vous avez bien compris, il y aura un comité technique et un comité de pilotage, dans le comité technique, on y trouvera des techniciens, pour la ville, il y aura le chargé de mission, donc je souscris, on mettra catégorie A, pour une prise de poste le plus rapidement possible, au 1^{er} décembre, parce que c'est six mois et il faut que le contrat soit signé pour juin 2015, le comité technique sera aussi représenté de représentants de l'Etat, Marie-Agnès Richard, le chargé de mission, pour Dinan Communauté je crois que ce sera Sylvaine Lecoq, puisque c'est transversal, ça va impacter l'ensemble des politiques communautaires, je vous rappelle que le Président de Dinan Communauté est signataire du contrat de ville au même titre que le Maire. Il y aura un comité de pilotage qui lui, sera composé d'élus, nous aurons à le constituer lors du prochain conseil municipal, il faut que vous réfléchissiez à nous donner un nom et on en fixera la composition.

Est-ce qu'il y a des oppositions sous réserve des modifications, donc on met catégorie A et je rappelle que c'est pour six mois. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? L'affaire est adoptée.

Affaire n°6

ENVIRONNEMENT - Immeuble en état d'abandon manifeste n°6, place des Merciers.

Rapporteur : Mme Odile MIEL-GIRESSE

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2013, nous avons autorisé Monsieur le Maire à engager la procédure d'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé au n°6, place des Merciers à Dinan.

Sur la base d'un rapport établi par la police municipale, Monsieur le Maire a pris un arrêté municipal le 27 janvier 2014, valant procès-verbal provisoire d'abandon manifeste de l'immeuble.

Cet arrêté a été notifié aux trois co-indivisaires. Cependant, malgré ces notifications, aucune réparation ni aucun engagement n'ont été entrepris par les intéressés pour mettre fin à l'état d'abandon manifeste.

Au terme des délais légaux (*articles L2243-2 et 3 du Code général des Collectivités Territoriales*) et au regard d'un nouveau rapport de la police municipale, un arrêté municipal valant procès-verbal définitif d'abandon manifeste a été édicté le 4 novembre 2014.

Le Conseil Municipal peut alors décider de déclarer l'immeuble en état d'abandon manifeste et *d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune, d'un organisme y ayant vocation ou d'un concessionnaire d'une opération d'aménagement visé à l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme, en vue soit de la construction ou de la réhabilitation aux fins d'habitat, soit de tout objet d'intérêt collectif relevant d'une opération de restauration, de rénovation ou d'aménagement*

* *

Il vous est proposé :

- 1) de déclarer l'immeuble du 6 place des Merciers à Dinan en état d'abandon manifeste ;
- 2) de décider d'en poursuivre l'expropriation ;
- 3) d'autoriser M. Le Maire à solliciter auprès de M. Le Préfet l'ouverture d'une enquête publique concernant cette expropriation.

*

* *

Le conseil municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions.

Madame Odile Miel-Giresse lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des questions ou des observations ? Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que nous ne pouvons pas laisser en plein cœur de ville un immeuble dans cet état. C'est préoccupant puisque derrière c'est pire. L'objectif, bien évidemment, ce n'est pas que la ville reste propriétaire de ces locaux, c'est de les revendre ensuite derrière. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition à ce que nous lancions la procédure d'expropriation. Très bien, je vous remercie. L'affaire est adoptée.

Affaire n°7

ENVIRONNEMENT- immeuble en état d'abandon manifeste situé au n°39 rue du Jerzual

Rapporteur : Mme Odile MIEL-GIRESSE

Nous avons constaté, au n°39 de la rue du Jerzual à Dinan, un immeuble cadastré section AK n°207 et 208 qui est en état d'abandon, et est inhabité depuis plusieurs années. La végétation envahit les abords de la maison, les volets sont délabrés, les carreaux de fenêtres cassés,...

Nos tentatives réitérées visant à entrer en contact avec le propriétaire, pour les inciter, à l'amiable, à entretenir l'immeuble, se sont révélées vaines.

C'est pourquoi, en application de l'article L. 2243-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire pourrait engager, avec l'accord du Conseil Municipal, la procédure d'état d'abandon manifeste.

Ainsi, dans un premier temps, un procès-verbal provisoire d'abandon manifeste est notifié au propriétaire et rendu public, notamment par voie d'affichage en mairie pendant trois mois. Sauf réaction des propriétaires, à l'issue d'un délai de six mois à compter de l'exécution des mesures de publicité, soit neuf mois après le procès-verbal provisoire, un procès verbal définitif est établi.

La Ville de Dinan, à partir de cette déclaration d'état d'abandon, pourra alors engager l'expropriation de cet immeuble à son profit dans le but soit d'y réaliser des logements, soit d'y mener « tout objet d'intérêt

collectif relevant d'une opération de restauration, de rénovation ou d'aménagement » (art. L 2243-4 du C.G.C.T.).

* *
*

Il vous est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure d'état d'abandon de cet immeuble situé au n°39 de la rue du Jerzual à Dinan

*

* *

Le conseil municipal décide à l'**unanimité** d'adopter cette disposition.

Madame Odile Miel-Giresse lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Vous voyez l'immeuble dont il s'agit, nous sommes en face du sculpteur Brandily, une maison qui est fermée depuis très longtemps, des herbes folles qui poussent dans le jardin. On n'est pas au même stade que précédemment puisque là, on engage la procédure, on n'est pas encore au stade de l'expropriation. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'opposition, donc on continue, je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité.

Affaire n°8

URBANISME - Travaux de restauration de l'immeuble 33 rue de l'Horloge - Demande de subvention de M.Romane PETROFF

Rapporteur : Mme Odile MIEL-GIRESSE

La maison en pans de bois, sise 33 rue de l'Horloge à DINAN, est située dans le périmètre du secteur sauvegardé. Elle y est classée au titre des Monuments Historiques depuis le 04 décembre 1961.

Par arrêté préfectoral en date du 3 mars 2014, M. Romane PETROFF a obtenu une autorisation de travaux, sur un immeuble classé, pour la restauration de menuiseries extérieures et de l'enduit de façade.

Par courrier en date du 3 février 2014, M. PETROFF sollicite une subvention de la Ville pour l'aider dans sa démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le montant de cette opération s'élève à 50 737 € T.T.C.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 40% du montant TTC des travaux (soit 20 295 €).

La Ville de Dinan pourrait participer pour un montant correspondant à 10% du montant des travaux, plafonné à 2 000 €.

*

* *

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2014 modifiant le montant de la participation de la Ville ;

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 6 novembre 2014 ;

Il vous est proposé d'accorder à M. Romane PETROFF une subvention s'élevant à la somme de 2 000€ (deux milles euros).

*

* *

Le Conseil Municipal décide à par **30 voix POUR** (M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, M GAUBERT, M FORGET, M BERTIER, MME MEUNIER, MME CASSANY (pouvoir à MME GUILLEMOT à partir de l'affaire n°1), M. PASINO (pouvoir à MME DESRAME), MME BRIEC-LAME (pouvoir à MME MEUNIER), et **2 voix CONTRE** (M GINGUENE, MME MISSIR) d'adopter cette disposition.

Madame Odile Miel-Giresse lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci, nous sommes là sur un immeuble classé monument historique, secteur sauvegardé, rénovation de façade. Mr Ginguéné.

Monsieur Marc Ginguéné

Je vous vois déjà sourire, c'est vrai que d'habitude j'apprécie le comique de répétitions, mais pas vraiment ce soir. Effectivement depuis plus de six ans maintenant, je demande à ce que ce type de subvention soit assujetti aux ressources. Entendons-nous bien, nous donnons 2 000€ à quelqu'un certainement de très bien, sans vraiment savoir s'il en a besoin financièrement. Assujetti aux ressources, est-ce si compliqué à comprendre ? Moi je ne sais pas, hélas rien ne bouge aujourd'hui comme hier, je voterai contre.

Monsieur le Maire

Merci, d'autres prises de paroles ? Je ne veux pas rouvrir le débat, mais nous avons déjà donné l'explication, je connais la position de Marc Ginguéné qui n'a pas changée depuis 2008, c'est-à-dire que la subvention est là pour encourager tous les propriétaires d'immeubles dans le centre historique à rénover leurs bâtiments. Je rappelle la finalité de la subvention, elle est là pour encourager les propriétaires d'immeubles à rénover leur bâti, indépendamment des ressources qu'ils peuvent avoir par ailleurs. Maintenant je comprends aussi la position.

Madame Cécile Paris

Ce sont surtout les conditions de rénovation qui sont très particulières puisqu'elles sont imposées. Alors vous vous doutez bien qu'effectivement, on n'aura pas à faire à un maçon, les travaux pourraient être de 10 000€, là ils sont de 50 000€, parce qu'il y a obligation, voilà c'est un travail qui coûte infiniment plus cher parce qu'il rentre dans le cadre. Je comprends tout à fait, parce qu'on va utiliser des enduits à la chaux, les menuiseries vont être en petit bois, etc. Tout est beaucoup plus cher, c'est juste, ce n'est pas du tout pour favoriser quelqu'un qui n'aurait peut-être pas besoin de l'être. On exige des travaux de grande qualité, puisque là on est vraiment sur une maison à pans de bois, ça coûte infiniment plus cher, c'est tout.

Monsieur le Maire

Merci, pour ces précisions.

Monsieur Bruno Bertier

Donc il y a une liberté de vote, le reste du groupe votera pour.

Monsieur le Maire

Dans le groupe de la majorité ? Puisque Matthieu Jouneau avait voté contre.

Monsieur Matthieu Jouneau

Je partage en partie la position de Marc Ginguéné, je ne suis pas convaincu que cette mesure soit indispensable au fait que les propriétaires réalisent ces travaux. Maintenant, je comprends tout à fait la position de Cécile Paris qui souligne que ces travaux sur ces bâtisses sont beaucoup plus coûteux qui pourraient l'être à 10kms de Dinan. Maintenant on pourrait à terme intégrer une notion de ressources pourquoi pas. Ça pourrait être utile.

Madame Cécile Paris

Je vous souligne une chose, tout ces subventions sont déclarables dans les impôts, il va payer des impôts sur cette subvention.

Monsieur le Maire

On ne va pas ouvrir le débat sur les dispositions du code général des impôts. Je vous propose que nous votions, on a entendu les positions des uns et des autres que je comprends d'ailleurs. Qui s'abstient sur cette affaire ? Qui est contre ? Très bien, donc cette affaire est adoptée.

Affaire n°9

ENVIRONNEMENT- Adhésion au collectif *Estuaire Rance*.

Rapporteur : M. Nicolas LE BORGNE

Dans la perspective de représenter la communauté du territoire de l'estuaire de la Rance afin de réhabiliter et préserver l'environnement et, assurer un développement durable de l'estuaire, il convient de former un collectif tel que décrit ci-après :

1-Préambule

1-1 En date du 24 juin 2014, Il est créé un collectif dénommé « Estuaire Rance » constitué des communes riveraines de l'estuaire de la Rance ayant pour objectif la mise en œuvre opérationnelle d'un plan de gestion des sédiments (envasement) et de réhabilitation durable de l'estuaire.

1-2 Les communes concernées sont : Dinan, Dinard, Langrolay sur Rance, Lanvallay, La Richardais, La Ville-es-Nonais, La Vicomté sur Rance, Léhon, Le Minihic sur Rance, Pleudihen sur Rance, Pleurtuit, Plouër sur Rance, Saint-Hélen, Saint-Jouan des Guérets, Saint-Malo, Saint-Père Marc en Poulet, Saint-Samson sur Rance, Saint-Suliac, Taden. Les communautés de communes concernées sont : Côte d'Emeraude, Dinan Communauté, Rance-Frémur, Saint-Malo agglomération.

1-3 Le collectif est représenté par des porte-parole désignés.

1-4 Pour mener à bien sa démarche, le collectif s'appuiera sur les travaux de la Commission Estuaire Rance et, si nécessaire, fera appel à l'expertise d'organismes compétents.

2- Références

2-1 Convention de concession entre l'ETAT et EDF (Décret du 8 mars 1957, modifié par décret du 13 avril 1961).

2-2 Energies marines renouvelables / Etude méthodologique des impacts environnementaux et socio-économiques - version 2012 - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

2-3 Rapport de la mission d'étude sur les énergies marines renouvelables – mars 2013 – Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – Ministère de l'économie et des finances – Ministère du redressement productif.

2-4 Convention d'engagement pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques à la suite du Grenelle de l'environnement – 23 juin 2010 – Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

2-5 Mission d'expertise sur l'estuaire de la Rance – février 2003 – Inspection générale de l'environnement / Ministère de l'écologie et du développement durable.

Les rapports 2-2 & 2-3 ci-dessus reconnaissent l'abandon des projets de barrage marémoteur sur un estuaire du fait de leur impact environnemental majeur.

A l'opposé, la convention de concession (2-1) en vigueur pour une durée de 75 ans, n'a prévu aucune contrainte environnementale.

Le document 2-4 précise les contraintes environnementales et de développement durable qui sont désormais applicables et, qui devront être prises en compte lors du renouvellement de la convention de concession en 2041/2043, avec mise en concurrence de l'exploitant actuel.

L'Inspection Générale de l'environnement, dans son rapport de 2003 sur l'estuaire de la Rance (2-5), préconise notamment un plan global de gestion des sédiments.

3- Constat

Ces documents montrent qu'il existe un paradoxe entre la reconnaissance par les services de l'Etat des impacts environnementaux causés par un barrage marémoteur et, localement :

- l'application d'une convention ancienne inadaptée à l'évolution des critères environnementaux et de développement durable ;
- une minimisation et une communication réductrice des impacts environnementaux ;
- le refus d'une approche globale ;
- une concertation entre COEUR-Emeraude et EDF/barrage associée à la minimisation des impacts environnementaux.

Les actions engagées par l'association COEUR dans le cadre du contrat de baie puis, actuellement, par COEUR-Emeraude, association de préfiguration du PNR Rance-côte d'émeraude (plan de curage du piège de Lyvet), s'inscrivent dans ce contexte. Elles sont limitées et ne répondent pas à la problématique. Cependant, des résultats expérimentaux ainsi obtenus constituent des éléments utiles à transposer vers une solution globale.

4- Enjeu

La progression alarmante de l'envasement constitue une menace pour la survie de l'écosystème et le maintien des usages littoraux.

L'usine marémotrice de la Rance est une réalité, produisant une énergie marine renouvelable. Il est primordial d'en poursuivre l'exploitation. Or, si la dégradation de l'environnement perdure, il deviendra difficile de renouveler une convention de concession du fait du coût environnemental qui lui sera alors associé.

L'enjeu est double :

- sauver les usages côtiers de l'estuaire ;
- sauver la production d'une énergie renouvelable et permettre le renouvellement de la convention de concession en ayant préparé et réalisé les conditions favorables à ce renouvellement.

5- Solution

La solution est de mettre en œuvre un plan de gestion pérenne des sédiments et de réhabilitation de l'estuaire, préparant la future convention de concession.

Il est bien entendu impossible de revenir à la situation initiale de la configuration environnementale d'avant la construction du barrage. Un compromis acceptable entre la production d'électricité et la protection de l'environnement doit être recherché.

Parmi les différents impacts environnementaux, la problématique de l'envasement doit être traitée en priorité. Cette action entraîne évidemment des conséquences positives vis-à-vis d'autres critères comme le renforcement de l'écosystème de l'estuaire, la réhabilitation du caractère maritime ou bien l'amélioration des conditions de navigation.

La période de 25 ans environ nous séparant de l'échéance de la future convention de concession permet de mettre en œuvre un plan de gestion dans la durée. Sans préjuger des options techniques qui seront retenues, une base est constituée par la proposition de plan de gestion publiée par la Commission Estuaire Rance et le rapport référencé (2-5) ci-dessus.

Le plan de gestion doit être adapté aux volumes à extraire, comprenant les apports annuels de sédiments et une réduction des volumes accumulés depuis la construction du barrage.

La période de 25 années permet une action continue cohérente avec le temps de réponse du milieu naturel. On peut envisager des périodes pluriannuelles successives de 5 à 6 ans permettant de valider les résultats et d'adapter la période suivante.

Un accompagnement scientifique est indispensable pour suivre et, orienter si nécessaire les travaux. Cet accompagnement concernera au moins les points suivants :

- compréhension de la dynamique des matières en suspension et de leur dépôt ;

- caractérisation locale de l'écosystème primaire superficiel des vasières, dynamique de reconstitution, influence des mécanismes d'oxydo-réduction sous-jacents, règles de conduite de l'extraction des sédiments excédentaires (« jardiner l'estuaire ») ;
- détermination et mise en place des paramètres définissant le « bon équilibre écologique de l'estuaire » en relation avec le mode de fonctionnement de l'usine marémotrice d'une part et avec le suivi des habitats *Natura 2000* d'autre part.

La commission Estuaire Rance est mandatée pour finaliser ses contacts en cours et, proposer les organismes compétents pour assurer l'accompagnement scientifique dans la durée.

Les sédiments excédentaires peuvent être actuellement valorisés dans le secteur agricole (amendement, reconstruction de sols, néosols). La disponibilité des terrains agricoles autour de l'estuaire semble suffisante, au moins dans un premier temps, pour absorber les volumes à extraire. Cependant, d'autres solutions de valorisation étant actuellement étudiées, une veille technologique est à mettre en place pour suivre cette évolution.

6- Objet du collectif *Estuaire Rance*

Au travers du collectif, les communes riveraines constituent un collège demandeur d'un plan de gestion pérenne des sédiments aboutissant à un compromis acceptable entre l'exploitation de l'usine marémotrice et la réhabilitation partielle de l'environnement initial. Ce plan ne peut être décidé qu'au niveau des acteurs liés au paradoxe souligné au §3 ci-dessus, c'est-à-dire l'Etat et EDF, signataires de la convention de concession (acteurs décisionnels). Lorsque le plan sera décidé, défini et financé, sa mise en œuvre pourrait être confiée à une maîtrise d'ouvrage locale mandatée.

6-1 Objectif général

Obtenir de la part des acteurs décisionnels la décision d'un plan de gestion pérenne des sédiments, définissant et garantissant les volumes, la durée, les financements, le compromis permettant de fixer et respecter les contraintes environnementales envisagées lors de la reconduction de la convention de concession.

La région Bretagne, ayant compétence dans le domaine des voies navigables, devrait être associée à ce plan afin d'assurer une cohérence de gestion des sédiments depuis la mer jusqu'à Dinan (bief Le Châtelier / Léhon).

6-2 Démarches particulières

- Prendre le relai de la Commission Estuaire Rance pour conduire les concertations et en assurer la communication.
- Informer les représentants de l'Etat et de la Région Bretagne du processus initié par le collectif.
- Etablir les concertations nécessaires avec les représentants de l'Etat et avec la Direction du groupe EDF.

7- Navigation

Le maintien des bonnes conditions de navigation est lié à la problématique des sédiments et devra être assuré dans le cadre du plan de gestion. Cependant, l'obligation d'entretien des chenaux et mouillages est spécifiquement précisée dans le décret du 8 mars 1957, article 16, alinéas 2° & 3° (réf. 2-1 ci-dessus).

En conséquence, le collectif demande que ces obligations soient respectées et que les opérations de dragage et de maintien du chenal entre Port Saint-Jean et l'écluse du Châtelier fassent l'objet d'une action urgente sans attendre la décision d'un plan de gestion général des sédiments. En outre, le collectif demande que le retrait des sédiments dans les zones concernées soit bien réalisé sans re-dépôt dans les autres zones de l'estuaire.

* *

*

Il vous est ainsi proposé d'adhérer au collectif *Estuaire Rance*

* *

*

Le Conseil Municipal décide par **25 voix POUR** M LE MAIRE, MME BALAY-MIZRAHI, MME PARIS, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME MIEL-GIRESSE, M JOUNEAU, MME DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, MME GUILLEMOT, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, MR BONENFANT, MME DESPRES, M DERU, M BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M PINEAU, M LE BORGNE, M BRUNET, MME MASSART, MME CASSANY (pouvoir à MME GUILLEMOT), M. PASINO (pouvoir à MME DESRAME) et **7 voix CONTRE**, M FORGET, M BERTIER, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME (pouvoir à MME MEUNIER), M GAUBERT, MME MISSIR, M GINGUENE d'adhérer à ce collectif.

Monsieur Nicolas Le Borgne lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci pour ces précisions, c'est une organisation qui s'est réunie en Avril/Mai, qui a réuni un certain nombre de communes riveraines, de l'estuaire de la Rance, qui se sont préoccupées de l'avenir de l'estuaire, notamment eu égard à l'envasement accéléré auquel nous assistons. Vous savez que parallèlement à cela existe l'association COEUR que préside Charles Josselin qui porte le projet de piège à sédiment qui voit le jour actuellement à Livet dont le plan de financement reste à boucler, et qui porte aussi le projet de PNR. L'objectif de ce collectif d'élus n'est pas de faire de l'ombre à COEUR, mais simplement d'organiser les élus pour peser dans le débat, notamment qui s'ouvre avec EDF sur l'avenir de l'estuaire de la Rance et sur son désenvasement, qui, n'est pas lié uniquement au barrage de la Rance, puisque c'est un phénomène mondial, qui concerne l'ensemble des estuaires, je ne vais pas rentrer dans les considérations techniques, mais clairement, le barrage a accéléré le phénomène. Je vous rappelle qu'il y a deux rapports qui ont été publiés en 2012 et 2013, en 2012, sur les énergies marines renouvelables et en mars 2013, le rapport de la mission d'étude sur les énergies marines renouvelables. Il y a eu deux rapports, qui ont tous les deux conclus à l'abandon des projets de barrage marée moteur sur un estuaire en raison des conséquences environnementales. Cette position française qui a été portée notamment par le Ministère de l'environnement, a été confirmée dans d'autres pays, je pense notamment à la Grande Bretagne, puisque le Royaume Uni avait un projet d'usine de barrage marée moteur sur l'estuaire de la Cévenne et ce projet a été abandonné là encore en raison des conséquences environnementales. Donc je le répète, l'objectif de ce collectif d'élus, c'est de peser dans le débat qui accourt aujourd'hui sur l'envasement de la Rance. Une précision et j'en terminerai là, lorsque vous allez à Jersey, vous savez qu'il est indiqué aux grosses vedettes qui voudraient monter jusqu'au port de Dinan, il leur est déconseillé en raison de l'envasement et nous sommes bien évidemment parmi les premiers concernés par ce phénomène qui peuvent rendre le port difficilement accessible à terme. Aujourd'hui c'est la Belle de Dinard qui creuse le chenal. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Monsieur Jean Gaubert

Oui Mr le Maire, la situation qui est décrite, est une situation connue par tous et il est évident qu'elle est extrêmement préoccupante. Il y a deux parties, vous l'avez évoqué vous-même, la première partie qui est liée à la présence du barrage, qui est du barrage jusqu'à l'écluse du Châtelier, et il y a la deuxième partie que vous avez évoqué qui n'a rien à voir avec le barrage, qui sont des sédiments d'origine terrestre qui sont là, qui est la partie qui vient du Châtelier, jusqu'au port de Dinan, voire jusqu'à l'écluse

de Léhon et qui nous préoccupe beaucoup vous avez raison puisqu'il sera difficile de maintenir un port de plaisance à Dinan si les gens ne peuvent plus y accéder. Ce que j'ai noté, les promoteurs de ce texte évoque très peu la deuxième partie puisque cela les concernent, et je ne suis pas sûr que ce ne soit pas en fait déjà une tare dans cette situation. Ma réflexion ne va pas là, on entend à tout moment ici et là y compris beaucoup d'élus dire qu'il y a déjà trop d'associations, trop de structures, trop de millefeuilles, enfin vous entendez tout ça, et là on va en créer un supplémentaire. Au début, bien évidemment, ça va être un collectif, puis ensuite on se créera en structure syndicale, puis ensuite on créera un budget, on mettra des chargés de mission et on recommencera. Mr le Maire, je suis un peu plus âgé que vous, c'est un privilège, mais vous avez déjà une longue carrière en politique, et vous savez bien que c'est comme cela que ça fonctionne. Alors que nous sommes dans des périodes où nous disons qu'il n'y a plus d'argent pour en faire autant que ça, donc moi je me pose des questions, soit qu'on ne fait pas bien son travail, auquel cas, quand il y aura un renouvellement à Cœur, que ceux qui considèrent que COEUR ne fait pas bien son travail, et bien se proposent pour remplacer ceux qui dirigent aujourd'hui l'association COEUR. C'est véritablement le fond de ma pensée et celle de notre groupe, et c'est ça qui fera que nous voterons contre. Deuxième élément, il est quasiment aujourd'hui acquis, qu'un certain nombre de communes n'adhéreront pas, et je crois que l'on a cité une tout à l'heure, on m'a dit qu'elle n'avait pas adhéré, c'est la commune de Taden, elle a voté mais elle n'a pas adhéré et il y en a d'autres qui n'ont pas adhéré, celle de Pleurtuit, Dinard et sans doute Saint-Malo.

Monsieur le Maire

Oui c'est vrai, pour d'autres raisons Saint-Malo et Dinard.

Monsieur Jean Gaubert

Oui mais justement, beaucoup de communes qui se posent les mêmes questions que nous sur la multiplication des structures. Si je regarde le dossier par l'autre bout, vous savez bien que je connais assez bien l'entreprise EDF, et que je sais comment ils fonctionnent ; eux, se réjouiront de voir arriver un deuxième intervenant, pour eux, c'est du pain béni ce que vous êtes en train de faire les uns et les autres, créer une deuxième association, arriver avec un deuxième intervenant EDF, c'est laissé entendre que de toute façon, il n'y a pas d'union sur le terrain et qu'on a encore bien le temps de décider, on peut continuer à faire la sourde oreille comme on le fait aujourd'hui. Moi, à la limite j'ai quelques relations dans cette maison, on aurait pu me solliciter, on ne l'a jamais fait, c'est comme ça, après tout c'est plus utile de continuer de faire la une dans les journaux locaux et de dire : « ils ne font pas ci, il ne font pas ça », on sait comment ça fonctionne dans cette maison, en tout cas moi je vous fiche mon billet qu'une deuxième association c'est l'assurance que ça ira encore moins vite qu'avant.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Quelques éléments complémentaires. Il se trouve que dans cette initiative, il y a déjà des gens qui font partis de COEUR et ils sont comme ce qui me concerne, ils sont là parce que toute bonne initiative est bonne à prendre. A priori COEUR est en train de devenir un syndicat mixte, alors que cette initiative reste une énergie commune aux communes de la vallée de la Rance, c'est ça qui est important. Je pense qu'aujourd'hui COEUR a entrepris un certain nombre de choses, on le voit dans la presse, on a été également visiter, etc. Nous, cette initiative, c'est plutôt une façon de parler plus fort, parce qu'on connaît bien l'impact d'une association, quand elle veut se révolter comme elle le fait en ce moment, elle a une certaine portée. Aujourd'hui, un collectif des communes aura certainement une portée supplémentaire qui sera intéressante, ne serait-ce que pour discuter avec EDF, avec l'Etat, à propos de refaire le point avec ce qui se passe en ce moment, parce que parti comme ça Mr le Maire en parlait tout à l'heure, sur Dinan dans quelques années, on sera très embêté, aujourd'hui, on a encore quelques

échappatoires, on constate que l'énergie de COEUR après toutes ces années a fini par payer, que le piège à vase est en train d'être vidé, aujourd'hui sur la Rance, quand on a rencontré les autres communes, le bilan est assez catastrophique au niveau de toutes les communes.

Monsieur Jean Gaubert

Je donne mon point de vue, je considère que dans la situation où nous sommes, aller en ordre dispersé à la bagarre, c'est assuré que l'on gagnera pas, c'est ça la différence. Sur l'envasement, je suis comme les autres, je le constate et je trouve aussi que l'on ne va pas assez vite, mais on n'a jamais vu des gens aller à la bagarre dispersés, gagner la bagarre.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Moi, je vois ça à l'envers.

Monsieur le Maire

Chacun sa position.

Monsieur Michel Forget

Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit. J'aurais préféré qu'on ait des éléments plus complets, y compris que l'on fasse intervenir des personnes de COEUR et de Rance environnement, qui ne partagent pas forcément les mêmes approches, pour pouvoir éclairer d'une manière plus précise cette assemblée. Je trouve que la question du désenvasement et de la navigabilité jusqu'à Dinan, est souvent posée ici, on l'a souvent évoqué, on aurait pu pour une fois y consacrer un peu de temps avec effectivement des avis tout à fait experts. Ce que je voudrais dire, c'est que c'est un collectif qui ne regroupe pas l'ensemble des communes de l'estuaire, vous l'avez dit, La Richardais, Pleurtuit, Le Minihic, Saint-Malo, n'en feront pas partie, Dinard, Lanvallay, Taden non plus, déjà d'emblé, on sait que ce collectif ne rassemble pas l'ensemble des communes riveraines. La deuxième chose, je pense que c'est important, les communes qui sont à l'initiative, sont plus préoccupées, ça a déjà été dit, de la Rance maritime, notre question nous, c'est la Rance fluviale, même si les choses sont liées bien évidemment, mais je ne suis pas sûr, Jean Gaubert l'a dit, que ce collectif se fera le porte-parole et défendra le désenvasement sur cette partie de la Rance. Enfin, je voulais dire qu'il ne faut pas être dupe de cette tentative, COEUR est remise en cause régulièrement et de plus en plus, la dernière assemblée générale l'a montré, sur cette thématique du désenvasement, certains lui reprochant de ne pas faire ou de ne pas avoir fait ce qu'il fallait, d'autres lui disant qu'elle est plus intéressée par le projet PNR, etc. Donc ça fait longtemps que ce procès là est engagé. J'ai participé au comité de pilotage Natura 2000 et c'est Michel Vaspert qui en était le Président, on sait que Michel Vaspert est sur ces questions de désenvasement depuis très longtemps, qu'il y tient, qu'il voudrait que ce soit régulier, pérenne, etc. J'allais dire en boutade : « Michel Vaspert, il prend ce dossier à Coeur », effectivement la question de la légitimité de COEUR est posée, il faut y aller sur ce débat là. Ce n'est pas en créant un collectif qui regroupe des acteurs de COEUR, et bien évidemment ça va fragiliser ce collectif qui ne sera pas représentatif et on le sait d'emblé qu'il ne le sera pas, quoi que l'on en pense, ça va fragiliser COEUR dans les relations avec EDF. Sur ces questions de désenvasement autant je pense, que tout le monde est d'accord pour qu'il y ait une navigabilité de la Rance maritime et fluviale jusque Dinan, je crois que là-dessus il y a un consensus, là où il n'y a pas de consensus, et peut-être qu'il faut se donner le temps puisque COEUR vient d'engager une opération de désenvasement avec une observation scientifique, je veux dire la vase ce n'est pas simplement des déchets inertes, c'est aussi une source de biodiversité. Je pense qu'il y a une observation, je suis étonné car dans ce collectif, ils redisent ce que

dit COEUR, c'est ce que COEUR va mettre en place dans son opération de désenvasement qui est en cours. Et enfin, la question du financement risque d'être posée, est-ce qu'on aura des financements plus importants et est-ce qu'il faudra le consacrer à un désenvasement massif et pérenne ? Je ne suis pas sûr que ce soit une priorité. Moi, en tout cas, et je crois que Jean Gaubert l'a dit tout à l'heure, nous voterons contre, que ce soit bien compris, il ne s'agit pas d'être contre le désenvasement, je veux dire qu'il n'y est pas méprise sur le vote, ce n'est pas contre le désenvasement, c'est contre l'adhésion à ce collectif, qui est une structure de plus qui risque de venir en concurrence ou troubler l'existant.

Monsieur Didier Déru

Merci Mr le Maire, juste quelques remarques. On est sur un sujet sensible, où le désenvasement de la Rance aurait du effectivement être sur une périodicité et il y a eu un manque à ce niveau là, je pense que le constat a été fait. D'après les différentes sources d'information que j'ai pu avoir, on est face à une remise en cause, on ne va pas parler de révolte, certains élus qui s'en vont debout contre le manque de réactivité sur ce sujet là et sur le fait que d'autres sujets ont retenu une priorité. C'est vrai que c'est un débat qui doit avoir lieu au sein de COEUR, mais pour autant derrière il faut avancer. Moi, je voterai favorablement ne serait-ce que pour une raison, c'est qu'au niveau de Dinan Communauté, à l'exécutif, on a eu une présentation du budget, je n'ai jamais vu une présentation de budget aussi exotique que celle-ci. C'est-à-dire qu'il y a un alignement de chiffres, on confond le TTC, le HT, on dit que telle collectivité va participer, pour quoi l'une, pourquoi l'autre, il n'y a absolument aucune réflexion sur l'aspect budgétaire. Là, où je partage totalement l'avis de Jean Gaubert, c'est que les arcades d'EDF, il faut se méfier pour ne pas aller en ordre dispersé, je fais confiance aux gens qui nous représenteront au sein de ces associations, pour être assez intelligents pour faire union lorsqu'il s'agira de discuter avec EDF et surtout d'éviter de rentrer dans des systèmes où il faut prendre des chargés de mission et de rentrer dans des associations budgétivores. Moi je la prends cette association comme un peu, évidemment un poil à gratter qui est devenu une volonté d'agir et d'agir vite.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Alors, dans l'ordre, Mr Forget, pour la présentation, l'idée est bonne, le problème c'est que pour comprendre le système et les problèmes d'envasement, c'est la soirée, je l'ai fait à plusieurs reprises, déjà que la soirée est longue, je pense que là, on y est encore demain matin.

Monsieur Michel Forget

Je m'excuse, on a fait un conseil municipal privé, sur la piste d'athlétisme, je pense que le désenvasement et la problématique de l'estuaire de la Rance me paraît aussi important et aurait pu tout à fait donner lieu à une réunion spécifique sur ces questions là.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Quand au regroupement, comme on le disait tout à l'heure, il y a des choses qu'il faut bien comprendre, alors il y a des élus qui ont fait partie de COEUR pendant longtemps, d'autres qui en font toujours, toutes ces personnes là se retrouvent complètement dans ce projet de collectif estuaire Rance. Il y a aussi un élément qui est important c'est qu'à travers le PNR, on ne parle pas franchement du plan de gestion des sédiments qui est en fait un autre sujet. Je souscris à ce que vient de dire Didier Déru, COEUR a bénéficié d'un certain nombre de choses, je ne juge pas, je n'étais pas là à l'époque, en revanche le piège à vase est plein depuis 2003 ou 2004, aujourd'hui, on est en 2014 donc le système de curage a été long à se mettre en place mais c'est quelque chose qui est en marche. A savoir que quand on parle de budget, quand on lit l'étude de COEUR, il n'y a pas de budget d'expliqué, mais les

montants qui sont nécessaires au financement d'une campagne comme celle qui est en route aujourd'hui, c'est environ 2,5 millions d'euros TTC, d'après ce que l'on m'a expliqué il y a quelques jours. Je pense qu'aujourd'hui c'est quand même intéressant que l'on ait un contact permanent avec les autres communes qui sont comme nous dans cette situation, parce qu'il faut vraiment s'en occuper aujourd'hui et que parce que même si on est une entité ou deux entités, comme je le disais tout à l'heure, Cœur Emeraude va se transformer prochainement en syndicat mixte et je pense que c'est très important pour nous de rester en contact avec tous ces gens là, de discuter avec eux, c'est ce que je leur expliquais vendredi demandez le à Bernard Lagrée, c'est que nous Dinan, on s'en fout des querelles de clochers, ce que l'on veut c'est que ça avance, c'est tout.

Monsieur le Maire

Merci pour ce débat. Quelques éléments, nous aurons à débattre aussi du PNR, parce que la question se posera de savoir si Dinan adhèrera ou non au PNR, donc il faudra que dans cette instance nous en débattions. Sur l'envasement pourquoi pas, on peut un jour débattre de l'envasement de la Rance, en distinguant en effet entre l'envasement qui se trouve avant l'église du Châtelier qui est liée sans doute directement au barrage et l'envasement après le Châtelier où là il y a des envasements provenant d'autres origines. Ceci étant, le problème de Dinan c'est que nous sommes en fond d'estuaire et que nous sommes tributaires de ce qui se passe avant le Châtelier et après le Châtelier, les bateaux doivent emprunter le chenal qui part du port de Saint-Malo pour venir jusqu'à Dinan. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui dans ce dossier, c'est d'efficacité et de réactivité, nous n'avons perdu que trop de temps, sur ce dossier de l'envasement de la Rance. Je ne fais pas le procès de COEUR, je ne sais pas si COEUR a été efficace ou pas efficace, je constate en effet, qu'il y a des débats internes sur le rôle de COEUR et sur son avenir, mais ce que nous avons besoin aujourd'hui, c'est d'efficacité et de réactivité et le rôle que je vois de ce collectif, ce n'est pas de créer des postes, ce n'est pas de s'emparer des dossiers, c'est d'être le poil à gratter de ceux qui négocieront demain avec EDF, avec l'Etat, avec le conseil régional, avec les conseils généraux, sur cette question du désenvasement. Voilà pourquoi, je souhaite que la ville de Dinan soit présente dans ce collectif et qu'elle pèse de tout son poids dans cette question du désenvasement de la Rance.

Voilà, je vous propose que nous votions et de nommer Mr Le Borgne en titulaire et Mr Lagrée en suppléant pour nous représenter. J'ai noté que vous étiez contre, qui est pour ? Et donc le groupe de l'opposition vote contre. Je vous remercie.

Affaire n°10

VIADUC DE DINAN-LANVALLAY- Mise en place de nouveaux garde-corps

Rapporteur : M. Yannick HELLIO

Afin d'empêcher, ou du moins de rendre beaucoup plus difficile, le suicide de personnes qui voudraient se jeter par-dessus le viaduc, le Département, qui est propriétaire de cet ouvrage, et en relation avec les communes de Dinan et de Lanvallay, a décidé de changer le garde-corps existant qui a une hauteur de 1,10 mètre. Cette hauteur et la géométrie de ce dispositif le rendent facilement franchissable.

Des études de faisabilité pour la pose de filets ou le remplacement des garde-corps ont été menées, et après avis de l'Architecte des Bâtiments de France, le choix a été fait de remplacer les garde-corps par un dispositif non franchissable.

Le projet consiste donc à enlever la partie métallique du garde-corps actuel et de le remplacer par un garde-corps métallique à barreaux plats, espacés de 10 cm, avec un retour au dessus du trottoir, d'une hauteur totale de 2,10 mètres. La longueur totale du garde-corps est de 646 mètres.

L'architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable dans la mesure où le garde-corps actuel ne présente pas de valeur patrimoniale et que le nouveau n'a pas un impact visuel trop lourd sur l'ouvrage. La couleur de finition du garde-corps est prévue gris lumière RAL 7035.

La maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par le Département, qui est propriétaire du viaduc.

La remise en état par le Département du garde-corps actuel, qui était nécessaire, s'élève à la somme de 205 000 € HT. Le surcoût, correspondant à la mise en place d'un garde-corps de 2.10m, est de 69 000 € HT.

Le Conseil Général a sollicité la Ville de Dinan et la Commune de Lanvallay, dont le viaduc traverse le territoire, pour qu'elles participent au financement de ce surcoût de 69 000 € HT.

Le financement prévu est le suivant :

- Conseil Général : 23 000 €.
- Ville de Dinan : 23 000 €
- Commune de Lanvallay : 23 000 €
-

A noter que les participations des deux communes sont établies sur la dépense hors taxe, le Conseil Général récupérant la TVA sur les dépenses réalisées.

Les travaux commenceraient en novembre 2014, pour une durée de 5 mois. La circulation automobile sera maintenue, pendant la durée des travaux, dans un sens de circulation

. * *

*

Suite à la réunion de la commission voirie, bâtiments communaux, espaces verts en date du 4 novembre et de l'urbanisme du 6 novembre,

Il vous est proposé :

- 1) de donner notre accord à la participation financière de la ville de Dinan, à hauteur de 23 000 €, à la réalisation, par le département des Côtes d'Armor, d'un nouveau garde corps sur le viaduc de Dinan ;

- 2) d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement avec le Département et la Commune de Lanvallay, telle qu'elle figure en annexe du présent rapport

. * *

*

Le conseil municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions

Monsieur Yannick Hellio lit l'affaire.

Monsieur Yannick Hellio

Pour information, la ville va profiter de cette opération pour récupérer environ 60m linéaires de garde-corps du Viaduc pour remplacer ceux de la rue du Général de Gaulle, merci.

Monsieur Bruno Bertier

Oui, sujet douloureux et urgent, nous voterons évidemment pour cette affaire Mr le Maire.

Monsieur le Maire

Oui, il était temps que cela se fasse. Les travaux, à ma connaissance, devront débuter le 26 novembre, le début de la première phase va commencer par Lanvallay côté ancienne station, une interruption du 19 décembre à début janvier 2015 en raison des congés des entreprises. Vous constaterez que la ville de Dinan participe à la même hauteur que la ville de Lanvallay, bien que seulement 1/3 du Viaduc se trouve sur le territoire de la commune de Dinan, néanmoins, nous avons retenu le principe d'égalité dans la répartition de Lanvallay et Dinan. Vous avez, je crois les exemples de ce qui est fait, c'est quelque chose qui devrait garantir contre les suicides impulsifs, c'est-à-dire quelqu'un qui arrive sur le Viaduc et qui a envie de se jeter, ce type d'aménagement permettrait de limiter ce type de suicide, c'est quelque chose de bien évidemment extrêmement douloureux. Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition ? Donc cette affaire est adoptée. Je vous remercie.

Affaire n°11

TOURISME – Commune touristique

Rapporteur : Mme Cyrille DESRAME

Par décret en date du 31 mai 2013, la ville de Dinan a été classée comme station de tourisme, ceci pour une durée de 12 ans. Auparavant, par arrêté préfectoral du 27 octobre 2009, elle avait été dénommée *commune touristique* pour une durée de cinq ans, ce qui constituait un préalable à la demande de classement comme *station de tourisme*, les textes imposant en effet de détenir la dénomination *commune touristique* pour prétendre au classement en *station de tourisme*.

Il convient aujourd'hui de renouveler notre demande de dénomination comme *commune touristique* pour une nouvelle période de cinq ans, afin de garantir notre classement de *station de tourisme*.

La distinction entre ces deux notions est la suivante :

- 1- Les « Communes touristiques ».

L'article L133-11 du Code du Tourisme dispose que *les communes qui mettent en œuvre une politique de tourisme et qui offrent des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente, ainsi que celles qui bénéficient de la dotation commune touristique au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement, peuvent être dénommées communes touristiques.*

Cette disposition permet d'élargir le classement *Communes touristiques* à celles qui offrent des capacités d'hébergement, sans être bénéficiaires de la Dotation Commune touristique, qui était jusqu'ici la condition du classement, le système étant figé depuis 1993.

Le classement est désormais décidé par arrêté préfectoral, et non plus par Décret comme c'était le cas auparavant, et ceci pour une durée de 5 ans. Ce caractère temporaire est établi afin d'inciter les communes à maintenir dans le temps le niveau d'excellence de l'offre touristique.

2- Les « stations classées tourisme ».

L'article L133-13 du Code du Tourisme dispose que *seules les communes touristiques qui mettent en œuvre une politique active d'accueil, d'information et de promotion touristiques tendant, d'une part, à assurer la fréquentation pluri-saisonnière de leurs territoires, d'autre part, à mettre en valeur leurs ressources naturelles, patrimoniales, ou celles qu'elles mobilisent en matière de création et d'animations culturelles et d'activités physiques et sportives, peuvent être érigées en stations classées de tourisme.*

Cette dénomination répond à des critères sélectifs et exigeants sur la diversité des modes d'hébergements, la qualité de l'animation, les facilités de transports et d'accès ainsi que la qualité environnementale.

Ce label unique remplace les six anciennes catégories de stations : hydrominérales, climatiques, balnéaires, de tourisme, uvales, de sport d'hiver et d'alpinisme.

Il s'agit là d'un label d'excellence réservé à quelques communes en France

*

* *

Il vous est ainsi proposé de solliciter la dénomination de Dinan comme *commune touristique*.

Le conseil municipal décide d'adopter à l'**unanimité** cette disposition.

Madame Cyrille Desramé lit l'affaire.

Monsieur le Maire

C'est un renouvellement pour pouvoir conserver notre label de communes de station de tourisme, il n'y a pas d'incidence sur le travail du dimanche, ce sont deux règlementations différentes.

Monsieur Bruno Bertier

Nous sommes favorables au label. Vous avez répondu en partie sur une de mes interrogations, il ne faudrait pas que ce label ait pour dérapage derrière le débat sur l'ouverture du dimanche, nous y serons très attentifs, Mr le Maire.

Monsieur le Maire

Pour le travail du dimanche, c'est le label « commune d'intérêt touristique ».

Monsieur Bruno Bertier

Oui mais restons vigilants sur ce sujet là.

Monsieur le Maire

Le nouveau Ministre de l'économie et des finances y était favorable.

Monsieur Bruno Bertier

Soit. Deuxième question, est-ce que ce label a un coût ?

Monsieur le Maire

Non.

Madame Cyrille Desramé

Surtout en terme de travail et de constitution de dossier, il faudra en parler à Simon, puisque c'est lui qui a géré cela. En ce qui concerne la modification, c'est-à-dire que le travail dominical est directement impacté par l'appartenance ou pas à une zone touristique d'affluence exceptionnelle, pour ça, il faudrait que Dinan soit rattachée directement à une zone touristique d'affluence exceptionnelle, à savoir le secteur de Dinard. Là, il faut en faire une demande, avoir des autorisations, etc. Là, on est clairement sur un statut que l'on avait déjà, que l'on renouvelle, cela impacte par exemple le reversement d'une taxe de séjour, donc on a plutôt intérêt à maintenir ce processus.

Monsieur le Maire

D'autres questions ?

Monsieur Didier Déru

J'y perds mon latin entre station, commune et commune d'intérêt. De toute façon s'agissant sur le travail dominical sur lequel je n'ai pas à avoir de tabous mais un débat, c'est bien le Préfet qui établit la liste sur demande du Maire ?

Monsieur le Maire

Oui.

Monsieur Didier Déru

Est-ce qu'on peut déjà y prétendre ?

Monsieur le Maire

Oui, puisque le conseil municipal peut demander que Dinan soit classée comme commune d'intérêt touristique. Le classement en commune d'intérêt touristique permet d'ouvrir les commerces tous les dimanches.

Monsieur Didier Déru

Je pense que ce sera un vrai sujet.

Monsieur le Maire

Oui, je suis d'accord, c'est un vrai débat.

Monsieur Didier Déru

On peut être pour ou contre, mais je pense que l'on ne pourra pas s'exonérer.

Monsieur le Maire

Nous sommes invités par Mr Macron et Mr Fabius à ouvrir ce débat.

Monsieur Bruno Bertier

Pas de politique.

Monsieur le Maire

Je ne fais pas de politique, je dis que le Ministère de l'économie et le Ministère des affaires étrangères invitent les communes notamment d'intérêt touristique et Dinan est une commune d'intérêt touristique à s'engager dans cette voie.

Monsieur Bruno Bertier

Puisque vous allez sur ce terrain là, les propos du Ministre sont surtout sur la ville de Paris et je ne pense pas que Dinan est à comparer à Paris.

Monsieur le Maire

Non, ce n'est pas seulement sur Paris.

Nous ne pouvons être station classée tourisme que si nous sommes commune touristique, le problème c'est que nous avons obtenu le label de station classée tourisme en 2013 et que le label commune touristique arrive à échéance donc il faut renouveler le label commune touristique pour pouvoir conserver le label.

Monsieur Didier Déru

Mais on n'est pas commune d'intérêt touristique ?

Monsieur le Maire

On n'est pas commune d'intérêt touristique, c'est au conseil municipal d'en faire la demande, et ce label ouvre la porte au travail le dimanche dans tous les commerces. Pour l'instant, nous sommes sur un régime dérogatoire pour ce qui est du travail du dimanche, c'est-à-dire que les demandes sont adressées au Maire et ensuite le conseil municipal en délibère, non ?

Monsieur Didier Déru

Non, c'est pour cela qu'il y aura un vrai sujet et je pense que l'on ne pourra pas s'exonérer d'avoir cette discussion, sachant que Dinan territoire commerçant examine des nouvelles pistes pour dynamiser le

commerce. J'ai entendu Michel Forget parler tout à l'heure des problèmes de commerces des périphéries, il faut entendre le commerce de centralité avec tous les sujets qui gravitent autour de ça, mais il faudra que l'on ait des discussions sans tabou, étant précisé que c'est de la compétence du Maire.

Monsieur le Maire

Merci pour ce débat. Alors tout le monde est d'accord pour le renouvellement du label commune touristique ? Très bien, il n'y a pas d'opposition ? J'ai oublié de signaler que Jean Gaubert nous avait quitté, avait quitté la salle du conseil municipal, n'en tirez pas des conclusions et qu'il avait donné son pouvoir à Mr Bertier.

Affaire n°12

PERSONNEL COMMUNAL- Compte épargne temps- Modalités de mise en œuvre.

Rapporteur : M. le Maire

Le compte épargne temps est un dispositif qui permet à un agent de reporter des jours de congés non pris dans l'année, pour les réutiliser par la suite.

Le protocole d'accord relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, en date du 12 décembre 2001, prévoyait ceci :

A titre exceptionnel et à la demande de l'agent, les jours de récupération RTT pourront être cumulés et leur consommation différée sur une période maximale de deux ans, avec l'accord de l'autorité territoriale, sous réserve des nécessités de service. Cette formule de compte épargne temps est réservée aux cessations d'activités.

Il conviendrait de faire évoluer cette formule, dans le respect des textes, notamment du décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale.

La réglementation fixe un cadre général, mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales, après avis du Comité Technique Paritaire.

Celui-ci, dans sa séance du 10 juillet 2014, a émis, à l'unanimité, un avis favorable aux propositions suivantes :

Agents concernés

- Agents titulaires à temps complet ou non complet (sont donc exclus les stagiaires).

- Agents non titulaires de droit public qui ont accompli au moins une année de service continu au profit de la même collectivité (exclusion des agents recrutés pour faire face à des besoins saisonniers ou accroissement temporaire d'activité).

Ouverture du Compte Epargne Temps

L'initiative de l'ouverture du compte épargne temps revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale au plus tard le 31 décembre de l'année de référence.

Alimentation du Compte Epargne Temps

Le Compte Epargne Temps est alimenté une fois dans l'année, uniquement pendant le mois de février de l'année N+1, en raison des règles fixant la liquidation des congés annuels, RTT et heures supplémentaires.

Le Compte Epargne Temps étant abondé en nombre de jours ouvrés, il ne pourra l'être par des demi-journées ou des heures. Les repos compensateurs sont transformés en jours ouvrés sur la base du nombre d'heures journalières correspondant au cycle de travail.

Suivant les dispositions de l'article 3 du décret du 26 août 2004, il est alimenté par :

- le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (*proratisés* pour les agents à temps partiel et à temps non complet) ainsi que les jours de fractionnement (congés pris entre le 1^{er} novembre et le 30 avril)
- le report de jours de récupération au titre de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail (ARTT)
- les jours de repos compensateurs (récupération des heures supplémentaires ou complémentaires notamment)

Le Compte Epargne Temps peut être alimenté dans la limite de 60 jours.

Utilisation du Compte Epargne Temps

Le Compte Epargne Temps peut désormais être utilisé sans limitation de durée.

L'agent peut utiliser tout ou partie de ses jours épargnés dans le Compte Epargne Temps. Qu'il soit titulaire ou non titulaire, il peut utiliser les jours épargnés sous la forme de congés, sous réserve de nécessités de service.

Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

Dans la même logique que pour l'alimentation du Compte Epargne Temps, l'agent ne pourra utiliser que des journées complètes à l'exclusion d'heures ou demi-journées.

Monétisation du Compte Epargne Temps

Le dispositif de compensation financière ou de prise en compte dans le régime additionnel de retraite de la fonction publique (RAFPT) pour les jours accumulés sur le Compte Epargne Temps, est exclu.

*
* *

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 10 juillet 2014

Il vous est proposé d'adopter ces dispositions.

* *
*
*

Le conseil municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions

Monsieur le Maire lit l'affaire

Monsieur Bruno Bertier

Oui à 00h17, on va faire court, le groupe est favorable au compte épargne temps, nous avons simplement une question à vous posez, on a bien noté que la monétisation n'était pas possible, malgré tout y-aura-t-il un provisionnement ? Bien sûr au démarrage, il n'y aura pas de soucis, mais au fil des ans lorsque plusieurs agents prendront leurs congés au même moment, est-ce qu'un provisionnement va être fait.

Monsieur le Maire

Je laisse le soin à Mr Fromont de vous répondre.

Monsieur Michel Fromont

Oui, quelque part dans le rapport, on parle de nécessité de service, naturellement il y aura un règlement intérieur à mettre en place pour éviter que tous les agents comme vous dites, arrivés à un certain moment partent tous en congés, c'est impossible, c'est sous réserve de la nécessité des services. Mais il faut gérer ça, on fait le point tous les ans.

Monsieur Bruno Bertier

Ma question est un provisionnement financier, parce qu'à un moment donné, parce que quand vous allez arriver en fin de carrière et quelqu'un va vous prendre plusieurs mois.

Monsieur le Maire

Ce qu'il faut éviter.

Monsieur Michel Fromont

C'est plafonné à 60 jours, effectivement et ce dispositif servira beaucoup aux agents en fin de carrière qui profiteront pour partir en retraite avant.

Monsieur Yannick Hellio

Mr Fromont, on parle bien d'un compte épargne temps alimenté dans la limite de 60 jours ?

Monsieur le Maire

C'est 60 jours maximum, ça fait trois mois. Il y aura évidemment des règles à préciser dans le cadre d'un règlement intérieur qui seront précisées par le comité technique paritaire. Pas d'opposition ?
Adopté.

Affaire n°13

MARCHES PUBLICS - Bilan

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des marchés publics qui ont été conclus en application de l'article L.2122-22.

Cela concerne les marchés passés selon la procédure adaptée, ainsi que les marchés passés en appel d'offres, lorsque les crédits sont inscrits au budget (la délégation a été accordée à Monsieur le Maire par délibération en date du 22 avril 2014).

Vous trouverez en annexe un tableau des marchés passés depuis octobre 2013 (date de la dernière délibération sur ce sujet), après une procédure de consultation avec publicité.

*
* *

La liste des marchés passés depuis octobre 2013 est présentée aux membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire

Est-ce que vous souhaitez que je vous en fasse la lecture intégrale ? Non, donc vous en avez connaissance.

Affaire n°14

AFFAIRES FONCIERES - Bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2012 et 2013

Rapporteur : M. le Maire

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants, par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.*

Pour les années 2012 et 2013, le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville est le suivant :

A- ACQUISITIONS

- Immeuble **32 Rue René Fayon DINAN** (Section AI 803 15 a 49 ca) pour un montant de 306 000 € - Délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012. Acte d'achat établi par Maître Jérôme PLOCQUE, en date du 19 juillet 2012.
- Terrain **Rue du champ Coquède** (Section AC 161 pour 00 ha 03 a 96 ca) pour un montant de 56 480 € - Délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012. Acte d'achat établi par Maître Christophe VILLIN, en date du 20 juillet 2012.

B- CESSIONS

- Parcelles de terrain situées au lieu-dit **Bel-air sur la commune de Trélivan** : section B 2321 pour 00 ha 08 a 20 ca pour un montant de 7 890 € ; section B 2322 pour 00 ha 08 a 38 ca ; section B 2323 pour 00 ha 00 a 03 ca pour un montant de 8 205 € ; section B 2324 pour 00 ha 21 a 38 ca pour un montant de 19 820 € - Délibération Conseil Municipal du 30 mai 2011. Actes établis par Maître VILLIN le 3 avril 2012.
- Parcelles de terrain situées **Boulevard de l'Europe** à Dinan (section AB 165 pour 00 ha 02 a 21 ca, section AB 166 pour 00 ha 01 a 51 ca, section AB 167 pour 00 ha 01 a 25 ca, section AB 168 pour 00 ha 03 a 53 ca) pour un montant de 8 500 € - Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2012- Acte établi par Maître VILLIN en date du 6 juin 2012.
- Appartement situé à DINAN, **Résidence Surcouf** 2 rue petite Haie (section AM 310 pour 29 a 44 ca) pour un montant de 75 000 € -Délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2012. Acte de vente établi le 28 février 2013, par Maître VILLIN.
- Immeuble bâti 10 et 12 **rue Lécuyer**, cadastrés section AI n° 4 pour 514 m² - Délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2012- Acte de vente établi le 6 décembre 2013 par Maître Allot-Ranc.

. * *

*

Le bilan des acquisitions et des cessions réalisés entre 2012 et 2013 est présenté au conseil municipal.

Monsieur le Maire lit l'affaire.

Monsieur le Maire

Pas de question ? Parfait je vous remercie. L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, prochain conseil municipal le 18 décembre à 20h00, c'est un jeudi soir pour des raisons d'agenda, nous parlerons notamment des tarifs et du PLU. Merci.

Monsieur le Maire lève la séance.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS :